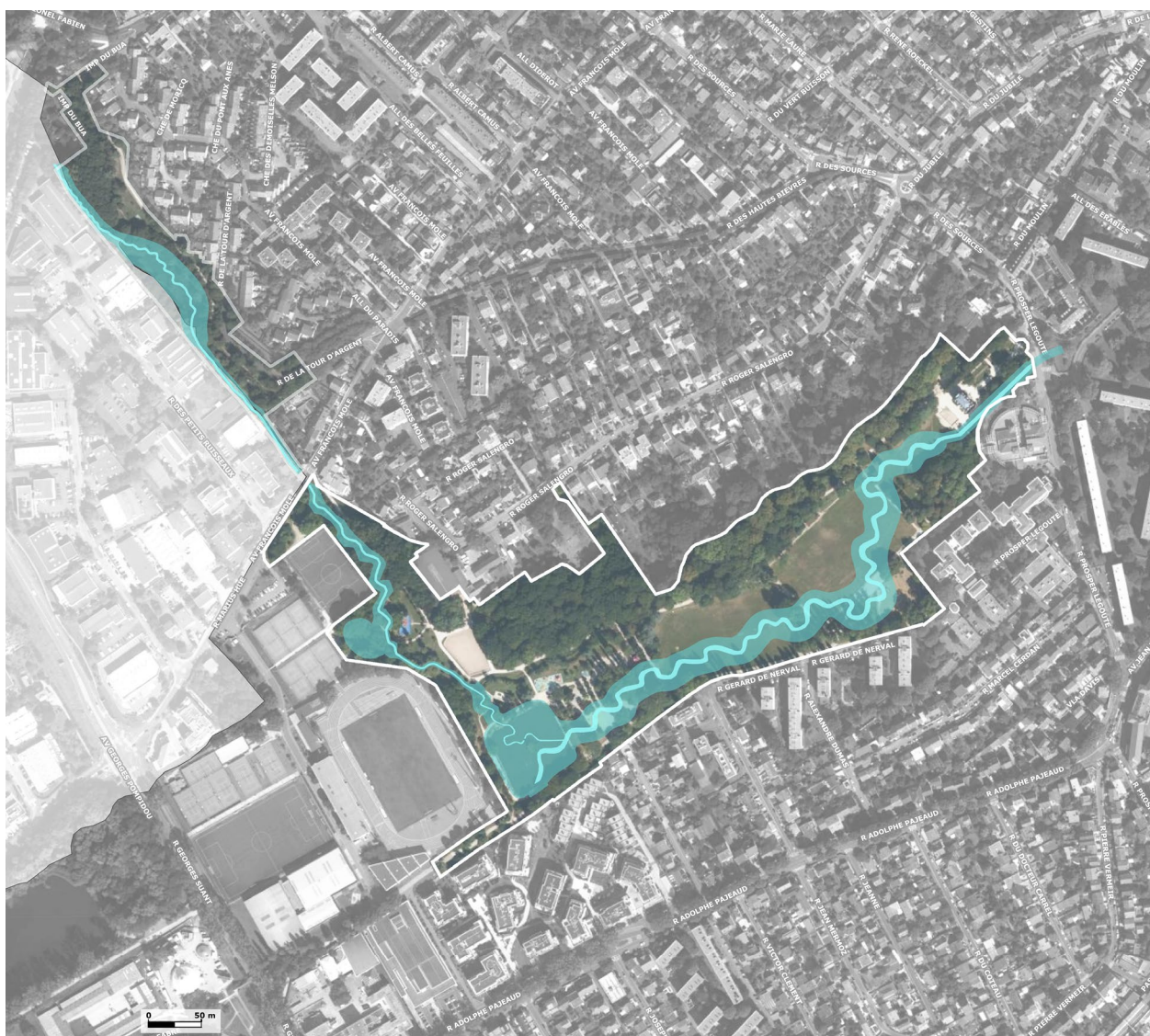


## PROGRAMME DU REAMENAGEMENT DU PARC HELLER A ANTONY



# Sommaire

<b>1. CONTEXTE DE L'OPERATION</b>	<b>4</b>
1.1. Contexte	4
1.2. Deux projets d'aménagement paysager en un projet d'ensemble	6
1.3. Périmètre de l'étude sur le réaménagement du parc Heller (Maître d'œuvre du présent marché)	7
1.4. Périmètre de l'étude sur le réaménagement de l'espace naturel des Godets (Ville d'Antony)	9
<b>2. LE PARC HELLER</b>	<b>11</b>
2.1. Un espace dans la continuité d'un des principaux réservoirs de biodiversité à l'échelle régionale	11
2.2. Un espace structurant de la trame verte métropolitaine	12
2.3. Un site inscrit dans la géographie du territoire métropolitain	12
2.4. Une histoire du parc liée à l'eau	13
2.5. Un périmètre de projet concerné par deux titres de protections	14
2.6. Un espace paysager à protéger dans la réglementation par zonage du Plan Local d'Urbanisme	15
2.7. Une analyse paysagère : une diversité des ambiances	15
2.8. Un patrimoine arboré d'intérêt	16
2.9. Le diagnostic écologique, une diversité faunistique et floristique à améliorer	17
2.10. Un fonctionnement hydraulique artificiel très dégradé	18
2.11. Les mobilités	20
2.12. Le centre équestre	21
<b>3. LE PROGRAMME DE L'AMENAGEMENT</b>	<b>22</b>
3.1. Enjeux du réaménagement	22
3.2. Renaissance de la Bièvre dans le parc	23
3.3. Construction d'un projet en coordination avec les différents acteurs concernés	25
3.4. Co-construire le projet : La consultation des habitants	26
3.5. Co-construire le projet : La concertation	27
3.6. Plan programme – l'espace naturel des Godets	27
3.7. Plan programme – le parc Heller et ses grandes séquences ( <i>Maître d'œuvre du présent marché</i> )	28
3.8. Insertion dans son contexte urbain et bâti patrimonial	32
3.9. Accessibilité	32
a/ Le traitement des limites dans le projet de réaménagement :	33
b/ Les accès	34
3.10. Cheminements	35
3.11. Usages et pratiques	36
a/ Les espaces de jeux	36
b/ Un lieu culturel et convivial qui rassemble autour d'un kiosque « Le Café Guinguette de la Confluence »	37
c/ Un espace résilient pour accueillir divers événements municipaux	38
d/ La mise en scène de l'eau - La fontaine	38
e/ Un espace extérieur pour le Centre Municipale de Loisirs (CML)	39
f/ Les jardins pédagogiques des écoles	39

3.12.	Un écrin végétal	40
a/	Les arbres : « préserver – conforter – conserver - planter »	40
b/	Des continuités écologiques à restaurer	41
3.13.	Plan de gestion	41
3.14.	Mobilier urbain et serrurerie	42
3.15.	L'éclairage	42
3.16.	Signalétique	42
3.17.	Réseaux	42
3.18.	Une démarche environnementale globale	43
<b>4.</b>	<b>ENVELOPPE PREVISIONNELLE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>43</b>

.....

# 1. CONTEXTE DE L'OPERATION

## 1.1. Contexte

Le parc Heller et l'espace naturel des Godets à Antony constituent un espace majeur de nature pour la ville d'Antony. Reliés à la coulée verte départementale et non loin de la réserve naturelle régionale du bassin de la Bièvre, ils sont au cœur de la trame verte du territoire métropolitain.

Le départ du Club de rugby du parc Heller en 2020 et le lancement, depuis 2021, du projet de réouverture de la Bièvre dans le parc et de renaturation du ru des Godets mené par la Métropole du Grand Paris ont donné l'opportunité à la ville d'Antony d'engager les projets de réaménagement du parc Heller et de l'espace naturel des Godets.

Le présent document décrit l'ensemble des éléments nécessaires à la compréhension du projet de réaménagement du Parc Heller, de ses enjeux et contraintes, des spécificités à prendre en compte en termes de besoins quantitatifs, fonctionnels, techniques et environnementaux.

### **Le parc Heller**

Parc emblématique de la ville d'Antony, il représente un lieu de nature exceptionnel dans un contexte urbain. Traversé par la Bièvre enterrée et canalisée et par le ru des Godets, il accueille une diversité d'ambiances et d'usages, qui font de ce parc un lieu de nature en ville multigénérationnel très fédérateur.

### **L'espace naturel des Godets**

Espace de nature irrigué par le ru des Godets, affluent de la Bièvre, il constitue un lien important dans la trame verte. Plus confidentiel et intimiste, c'est un lieu de promenade qui permet de rejoindre le parc Heller depuis la coulée verte départementale, par le biais de cheminements qui :

- longent le ru des Godets ;
- desservent également le quartier pavillonnaire à l'est (rue de la Tour d'Argent).

Composé de boisements existants, il représente un lieu propice à la biodiversité, précieux dans un contexte urbain.

**La conception du parc Heller sera réalisée par le maître d'œuvre sélectionné dans le cadre du présent marché. L'aménagement de l'espace naturel des Godets, quant à lui, sera conçu par la ville d'Antony.**



Figure 1 : Carte d'Antony

## 1.2. Deux projets d'aménagement paysager en un projet d'ensemble

Deux projets d'aménagement paysager pilotés par la ville d'Antony seront débutés en simultané sur deux sites accolés :

- le parc Heller, d'une emprise de 10,4 ha ;
- l'espace naturel des Godets, d'une surface de 1,9 ha (accès compris), conçu par la ville.

L'espace naturel, situé au nord-ouest du parc Heller, assure le lien entre le parc et la coulée verte. A cet effet, les maîtres d'œuvre devront se coordonner afin d'obtenir un projet d'ensemble harmonieux et assurer une cohérence dans la continuité des usages et de la biodiversité.



*Figure 2 : Deux projets d'aménagement paysager en un projet d'ensemble*

### 1.3. Périmètre de l'étude sur le réaménagement du parc Heller (Maître d'œuvre du présent marché)

Le périmètre de l'étude sur le réaménagement du parc Heller comprend le parc et une partie de l'avenue François Molé, qui assure la liaison entre l'espace naturel des Godets et le parc Heller.

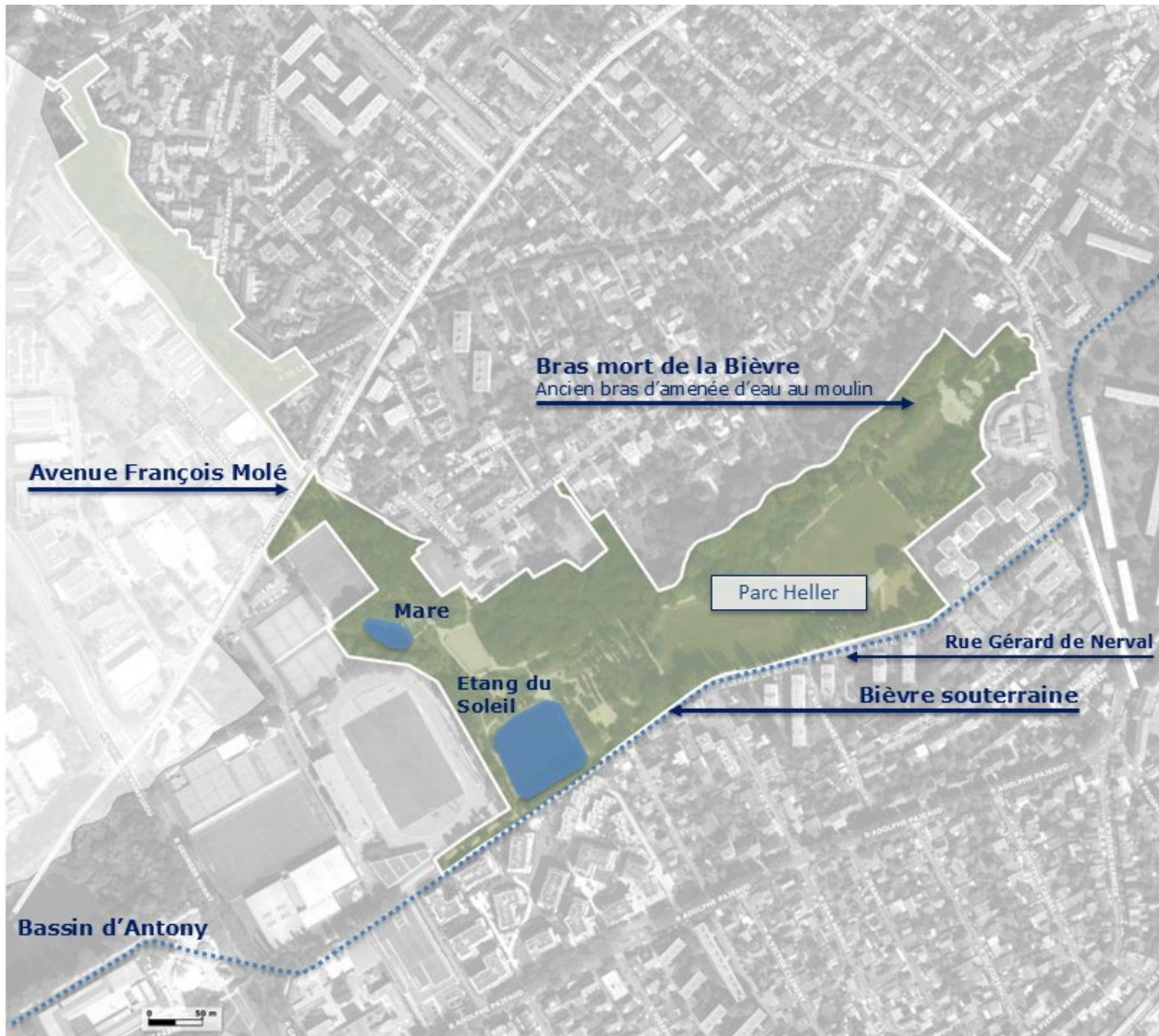
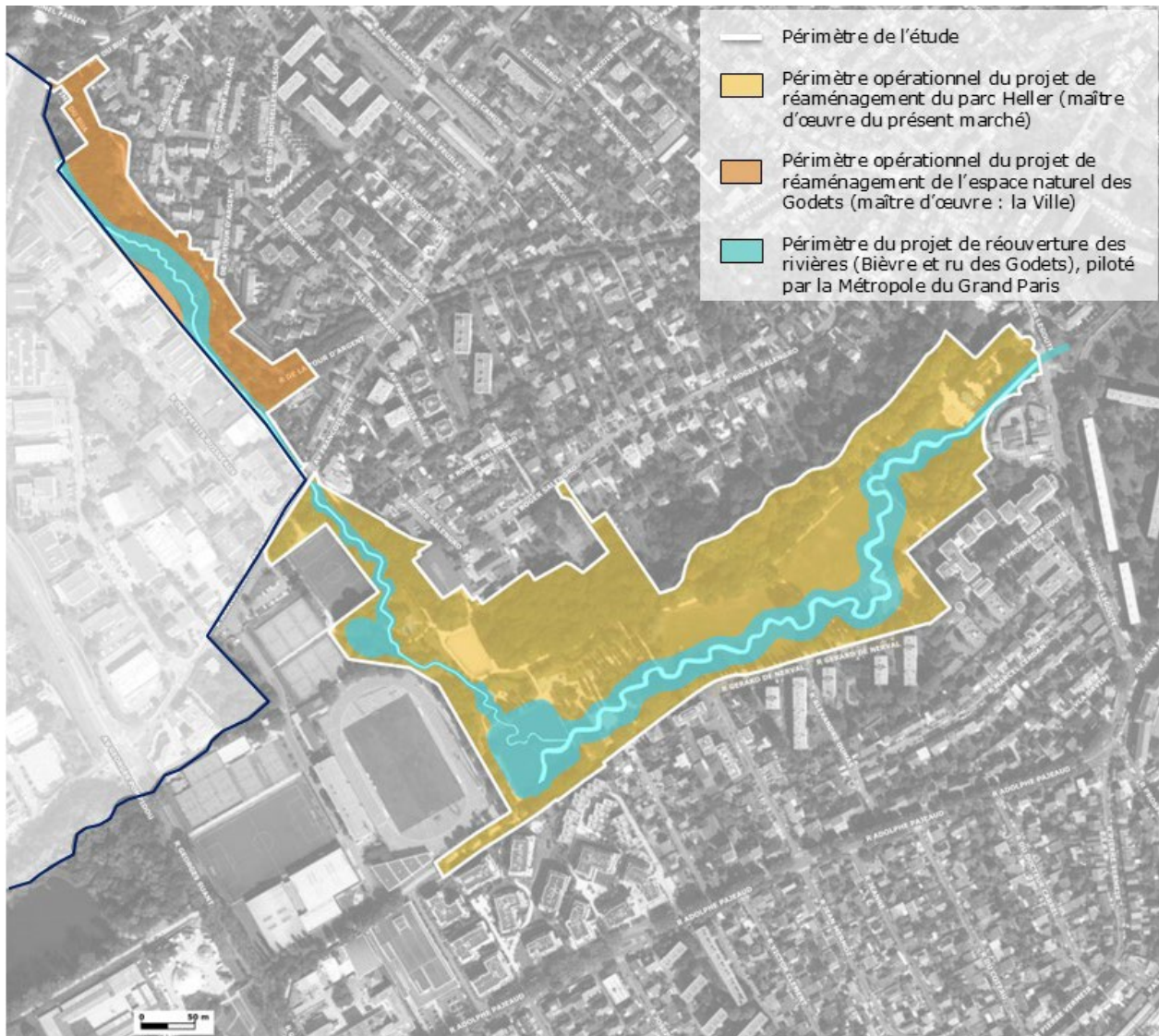


Figure 3 : Périmètre de l'étude sur le réaménagement du parc Heller

Le périmètre opérationnel du projet réaménagement du parc Heller fait environ 8,1 hectares. Il comprend tous les espaces qui ne sont pas dans l'emprise du projet de réouverture des rivières piloté par la Métropole du Grand Paris : lit majeur de la Bièvre, ru des Godets et confluence.



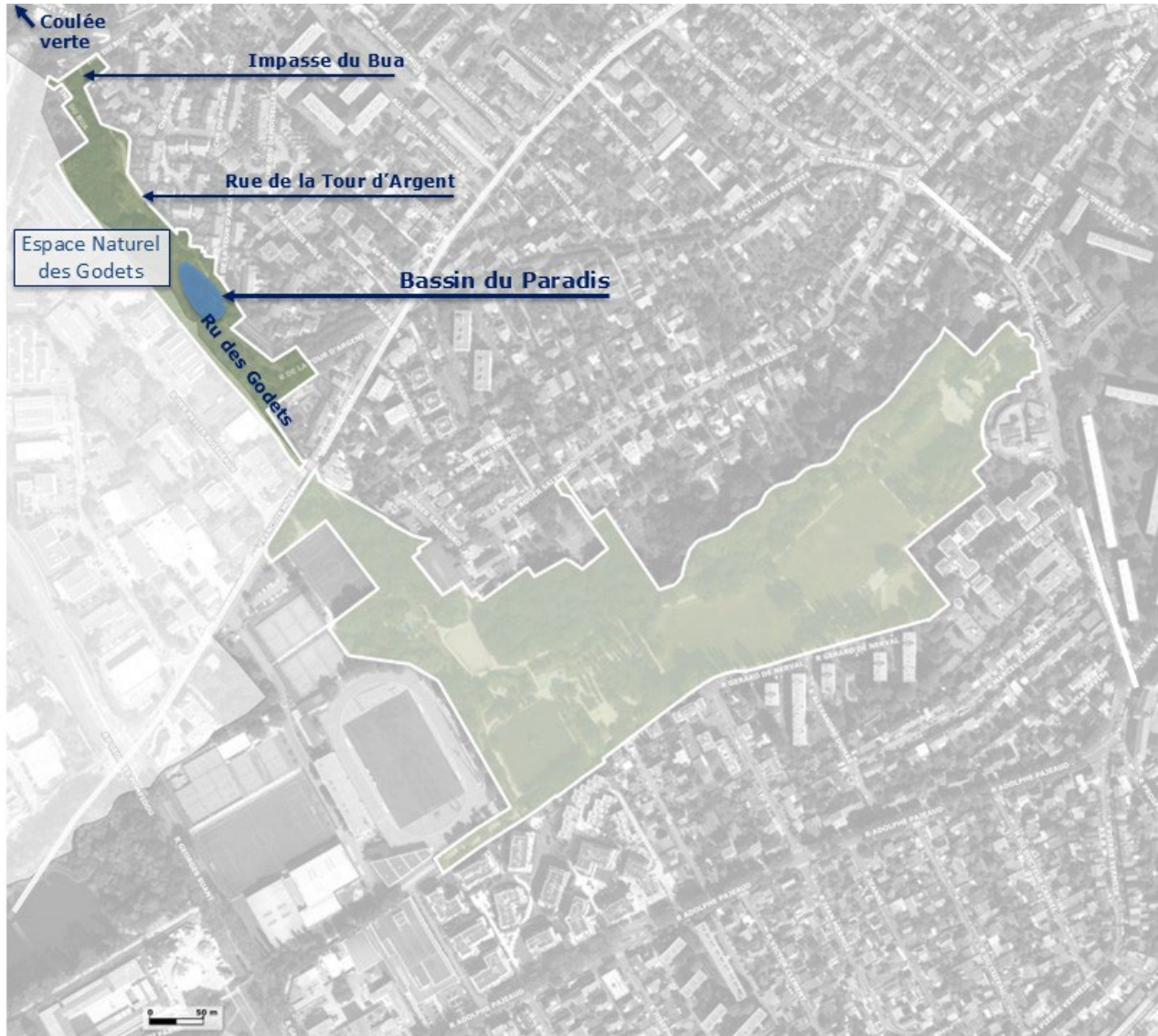
**Figure 4 : Périmètre opérationnel du projet de réaménagement du parc Heller, de l'espace naturel des Godets ainsi que celui de la restauration des rivières (Métropole du Grand Paris)**

Les frontières du projet, autant pour le périmètre de l'étude que pour le périmètre opérationnel du projet, demeurent en cours de définition en raison des contraintes techniques et de la nécessaire coordination avec la Métropole. Il pourra être nécessaire d'étendre le périmètre de l'étude en cours de mission et d'intégrer certaines limites (exemples : une portion de l'espace Naturel des Godets, les abords du parc tels que les rues avoisinantes, les espaces extérieurs du CML, ...etc.).

#### 1.4. Périmètre de l'étude sur le réaménagement de l'espace naturel des Godets (Ville d'Antony)

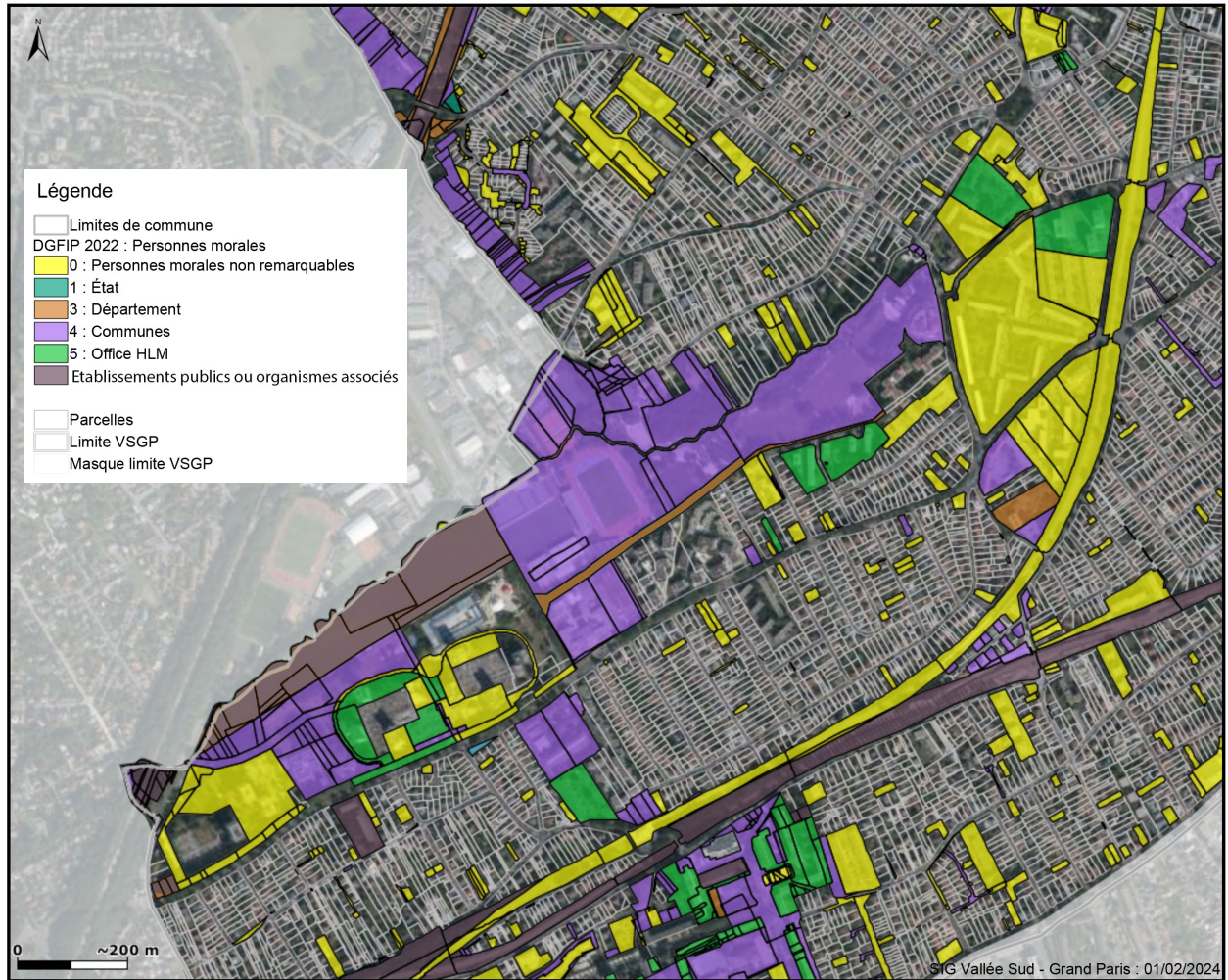
Le périmètre de l'étude de l'espace naturel des Godets comprend :

- le bout de l'impasse du Bua au nord, qui connecte l'espace naturel à la coulée verte ;
- une fraction de la rue de la Tour d'Argent qui relie l'espace au quartier pavillonnaire à l'est.



*Figure 5 : Périmètre de l'étude sur le réaménagement de l'espace Naturel des Godets*

Carte du foncier :



**Figure 6 : Carte des propriétés foncières, SIG Vallée Sud – Grand Paris – Février 2024**

## 2. LE PARC HELLER

### 2.1. Un espace dans la continuité d'un des principaux réservoirs de biodiversité à l'échelle régionale

Selon le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) d'Île-de-France approuvé le 26 septembre 2013 et plus particulièrement selon la carte de synthèse régionale des éléments de la trame verte et bleue, le parc Heller s'inscrit dans la continuité d'un des principaux réservoirs de biodiversité, d'autant plus essentiel qu'il est compris dans un contexte urbain dense, en petite couronne de Paris.

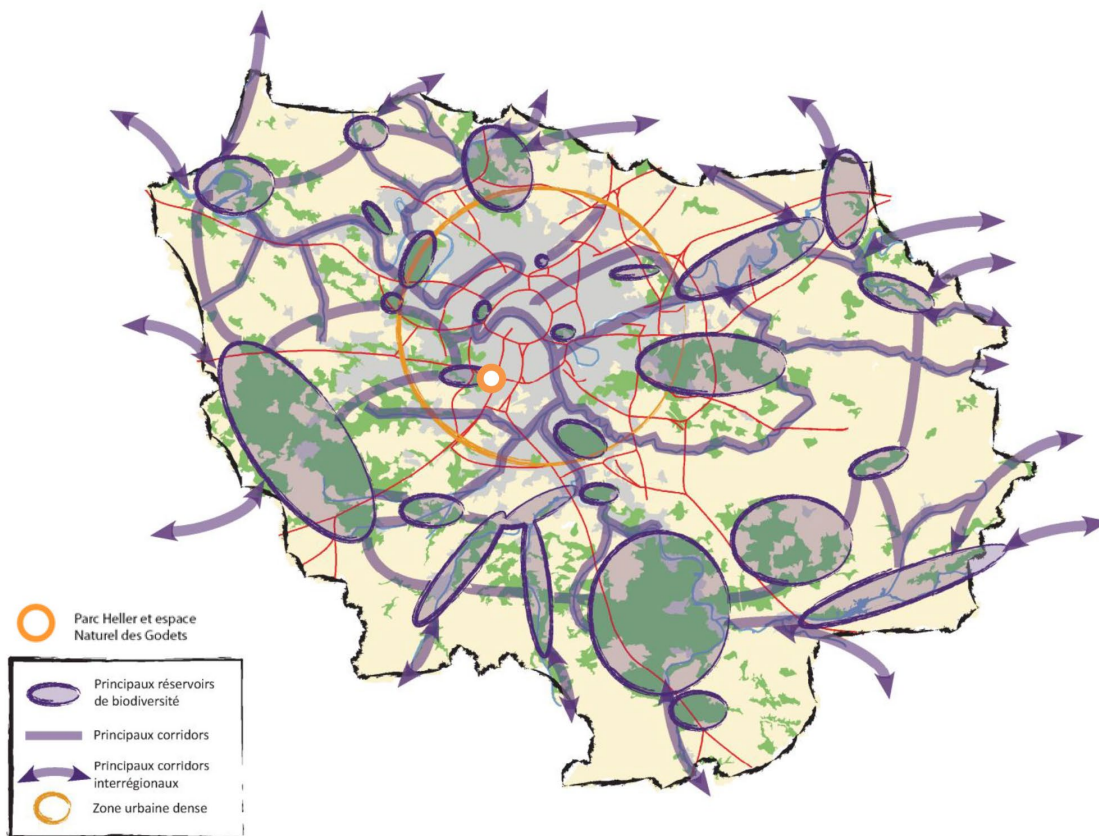
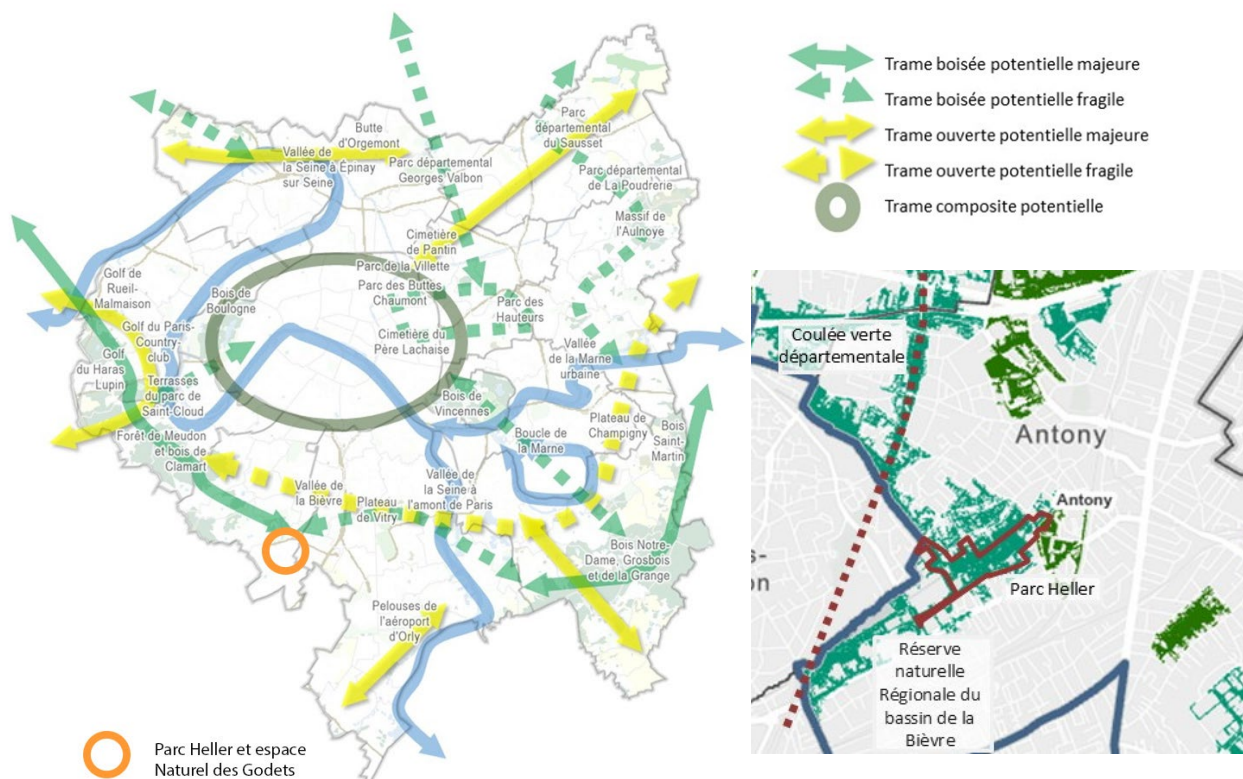


Figure 7 : carte de synthèse régionale des éléments de la trame verte et bleue, SRCE

## 2.2. Un espace structurant de la trame verte métropolitaine

Selon le Plan Biodiversité de la Métropole du Grand Paris adopté par le Conseil métropolitain le 4 avril 2022, le parc Heller s'inscrit entre une trame boisée potentielle majeure et une trame boisée potentielle fragile, à proximité de sites naturels protégés :

- le réservoir naturel de la Bièvre ;
- la coulée verte départementale.



**Figure 9 : Carte de la trame verte métropolitaine, Plan Biodiversité de la Métropole du grand Paris, 2022**

**Figure 8 : Extrait de la carte des composantes de la trame verte métropolitaine, ESRI, TomTom, Garmin, Foursquare, METI/NASA, USGS**

## 2.3. Un site inscrit dans la géographie du territoire métropolitain

Le parc Heller est inscrit dans la vallée de la Bièvre. La rivière traverse la ville d'Antony, souterraine et canalisée, du bassin de retenue de la Bièvre jusqu'à Fresnes.

« La Bièvre, qui a façonné le relief de la vallée, a attiré des populations importantes autour de ses berges et favorisé le développement des activités humaines. En retour, la rivière a été façonnée par l'homme, et son aspect actuel (tracé, profil...) résulte des multiples aménagements qu'elle a connus depuis le néolithique. » (SAGE Bièvre)

Le ru des Godets, affluent de la Bièvre, prend sa source à Verrières-le-Buisson et rejoint la Bièvre canalisée dans le parc Heller.

Le parc Heller évolue dans un milieu de plaine alluviale, fortement anthropisé, remblayé et artificialisé.

#### 2.4. Une histoire du parc liée à l'eau

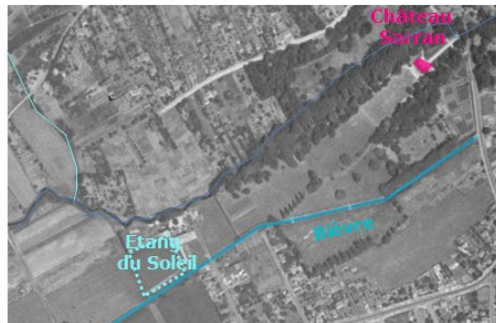
L'histoire du parc est étroitement liée à son implantation dans la vallée de la Bièvre et à son utilisation par l'homme et plusieurs ouvrages en témoignent toujours : il est bordé dans sa limite Nord par le bras d'amenée d'eau au moulin de la Bièvre, et son alignement de platanes remarquables.

L'étang du Soleil est alimenté par une dérivation du ru des Godets. Situé au cœur du parc Heller, il fut creusé à la pelle dans les années 1940 par un Antonien, Jean Proksa, qui agrandit ce qui n'était à l'origine qu'une modeste mare.

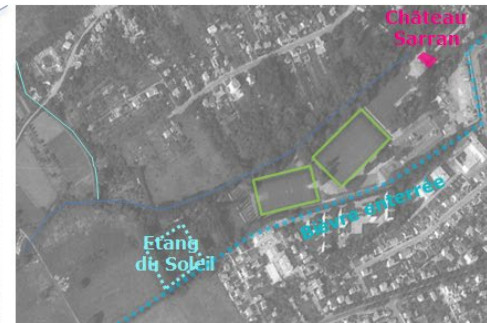
**1937**



**1949**



**1965**



*Figure 10 : Photographies aériennes de l'évolution du parc, de 1937 à 1965*

Les grandes étapes d'aménagement du parc :

Le parc Heller est situé à l'emplacement de l'ancienne propriété du marquis de Castries, maréchal de France et ministre de la Marine sous Louis XVI. Celui-ci se sépara de sa demeure en 1782. Le château est confisqué pendant la Révolution puis démoli en 1815. L'édifice actuel, le « château Sarran », est construit en 1880.

1938 : acquisition du château et du parc par la ville pour y aménager des équipements sportifs et sociaux.

1940 : création de l'étang du Soleil.

1945 : le parc prend le nom de Georges Heller, conseiller municipal mort en déportation.

1960 : couverture et canalisation de la Bièvre.

1994 : réaménagement du parc par la Société Française du Paysage, avec l'aménagement d'une pelouse romantique, de fontaines et de plantations.

## 2.5. Un périmètre de projet concerné par deux titres de protections

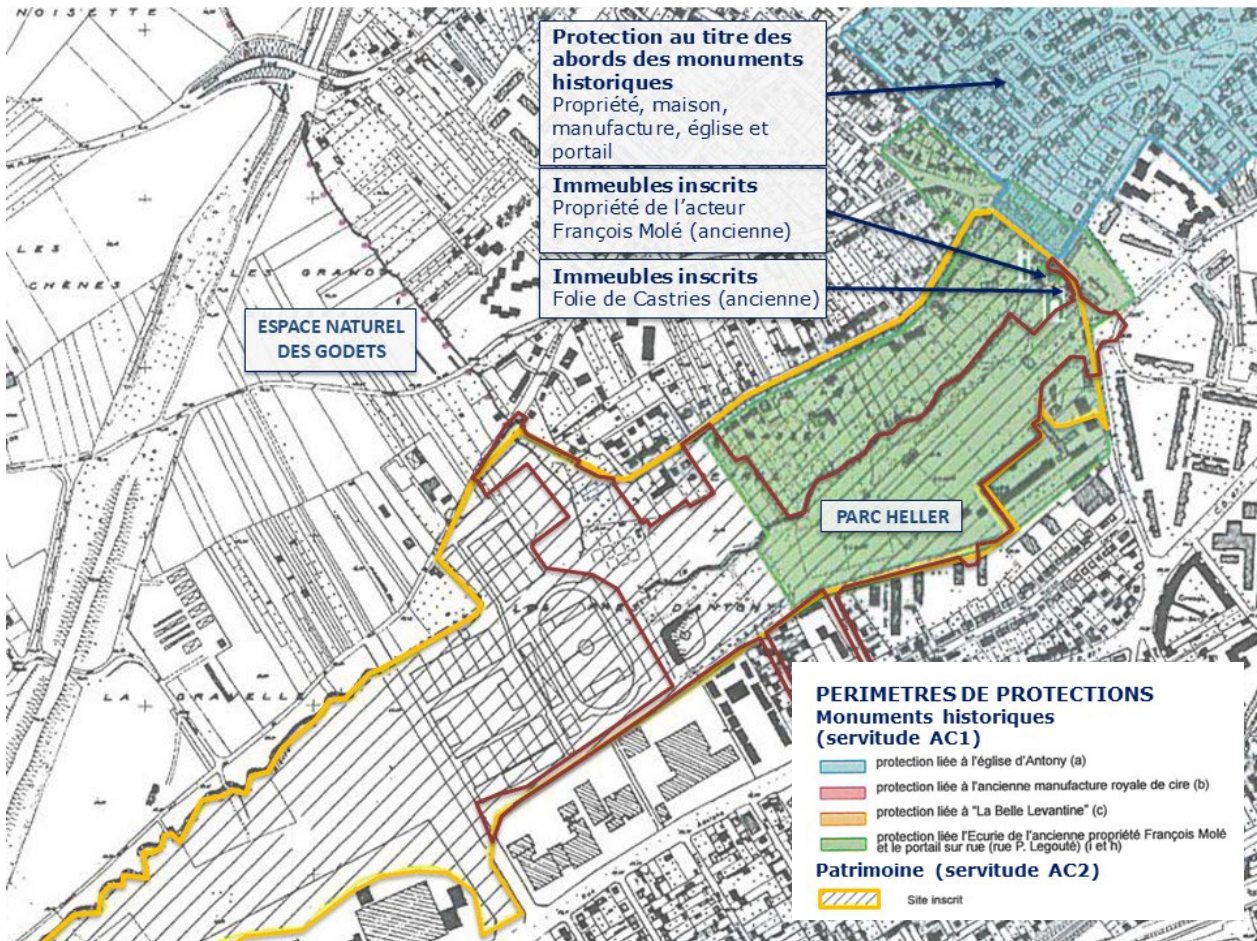


Figure 11 : Extrait de la carte "modification des périmètres de protection des monuments historiques », ville d'Antony, mai 2006

Le Parc Heller est concerné par deux servitudes :

- la servitude « AC1 », servitude relative aux monuments historiques.

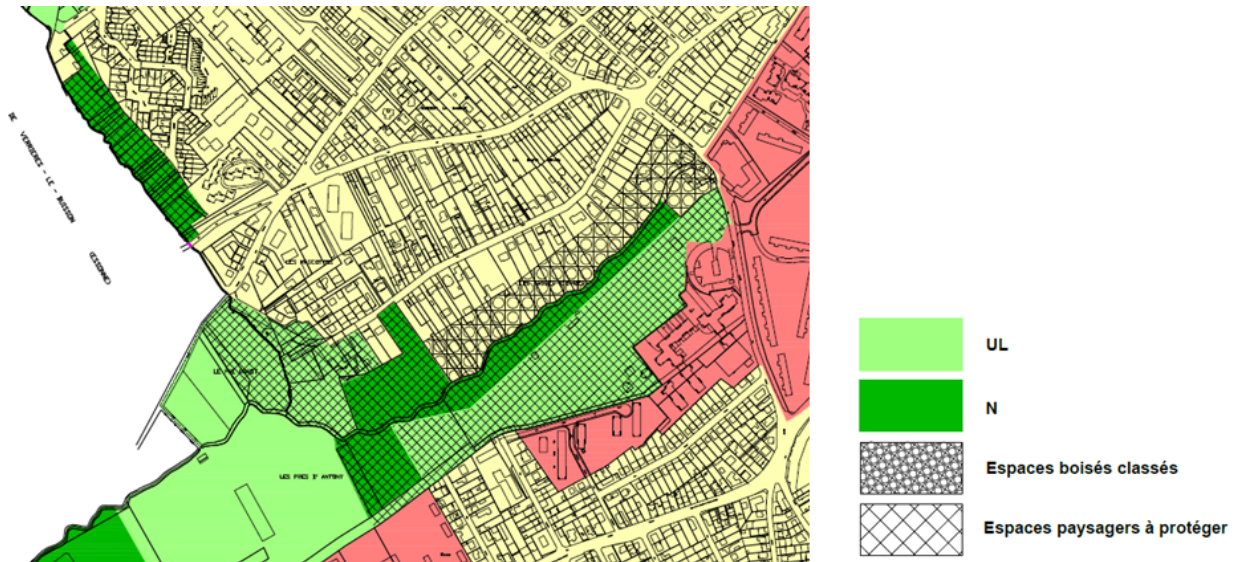
La partie est du parc est comprise dans l'emprise du périmètre de protection des écuries de l'Ancienne propriété François Molé (inscription depuis le 24 mai 1974).

- la servitude « AC2 » est une servitude relative aux sites inscrits ou classés. Le parc Heller est en effet en site inscrit au titre des Basses Bièvres.

Les travaux (autres que pour l'entretien ou les réparations ordinaires) modifiant l'aménagement des espaces non bâtis dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords d'un monument historique, sont soumis au dépôt d'une déclaration préalable. **Le réaménagement du Parc Heller fera l'objet d'une consultation de l'Architecte des Bâtiments de France et de la DRIEAT en amont du dépôt de la déclaration pour avis.**

## 2.6. Un espace paysager à protéger dans la réglementation par zonage du Plan Local d'Urbanisme

Le Parc Heller est situé en zone N et UL du PLU et classé en « espaces paysagers à protéger » au PLU.



## 2.7. Une analyse paysagère : une diversité des ambiances

Le parc Heller s'organise en différents secteurs avec :

- un boisement continu au nord qui forme un espace tampon entre le tissu urbain résidentiel et le parc ;
- un large espace ouvert enherbé, dégagé par le départ des terrains de Rugby, qui offre des perspectives depuis et vers le château Sarran encadré par les boisements et les bosquets ;
- le ru des Godets qui parcourt l'espace naturel puis traverse le parc à l'ouest en passant par une petite mare et finit sa course dans l'étang du Soleil avant de rejoindre la Bièvre souterraine et canalisée ;
- un espace d'articulation entre le ru des Godets et les espaces enherbés, composé de l'étang du Soleil, de plusieurs espaces sportifs et ludiques et d'un manège.

Ces entités paysagères composent une diversité d’ambiances : espaces boisés, parcours au bord de l’eau, grandes prairies ouvertes et perspectives dégagées, clairières de jeux, etc. ; autant de lieux qui caractérisent la richesse du parc, et la diversité d’usages et de possibilité d’appropriations qu’il peut offrir.



Figure 13 : Photographies du parc Heller, 2022

## 2.8. Un patrimoine arboré d’intérêt

Environ 1 050 arbres composent le patrimoine arboré du parc Heller.

Issus de périodes de plantations différentes, on retrouve des bosquets, des boisements et un alignement remarquable et historique de platanes le long de l’ancien bras d’amenée de la Bièvre au moulin.

Les boisements au Nord du parc subissent l’effet des tassements provoqués par les passages des équidés du centre équestre et des promeneurs en dehors des chemins, ce qui empêche un renouvellement de cet espace de sous-bois.

Un diagnostic phytosanitaire a été réalisé par le cabinet d’expert Silvavenir à la demande de la commune d’Antony en décembre 2023. Selon son analyse : « 8 % des arbres du patrimoine sont caractérisés par des très gros bois (< de 27 %). Ces gros arbres participent au patrimoine paysager, écologique et naturel de la ville et il convient de les préserver autant que possible. » (extrait du rapport du diagnostic phytosanitaire, 2023).

Le parc Heller accueille 71 essences d’arbres distinctes, indigènes et horticoles comme l’Arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*), le platane (*Planatus x hispanica*), le tulipier de Virginie (*Liliodendron tulipifera*), le peuplier tremble (*Populus tremula*), l’aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), le peuplier d’Italie (*Populus nigra* « Italica »), le bouleau verruqueux (*Betula pendula*), le chêne pédonculé (*Quercus robur* « fastigiata ») ou encore le frêne à feuilles étroites (*Fraxinus angustifolia*).

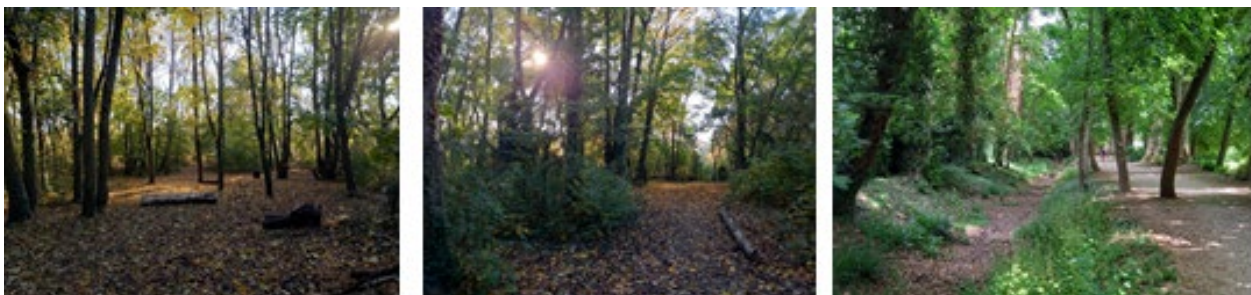


Figure 14 : Photographies du parc, 2022

## 2.9. Le diagnostic écologique, une diversité faunistique et floristique à améliorer

Un diagnostic écologique a été réalisé sur l'ensemble du périmètre des projets (Parc Heller et Espace Naturel des Godets) par ALISE environnement en août 2023 à la demande de la Métropole du Grand Paris.

Celui-ci a mis en exergue une forte anthropisation du parc, une faible diversité faunistique et floristique, avec peu d'espèces à enjeu et une présence d'espèces végétales invasives.

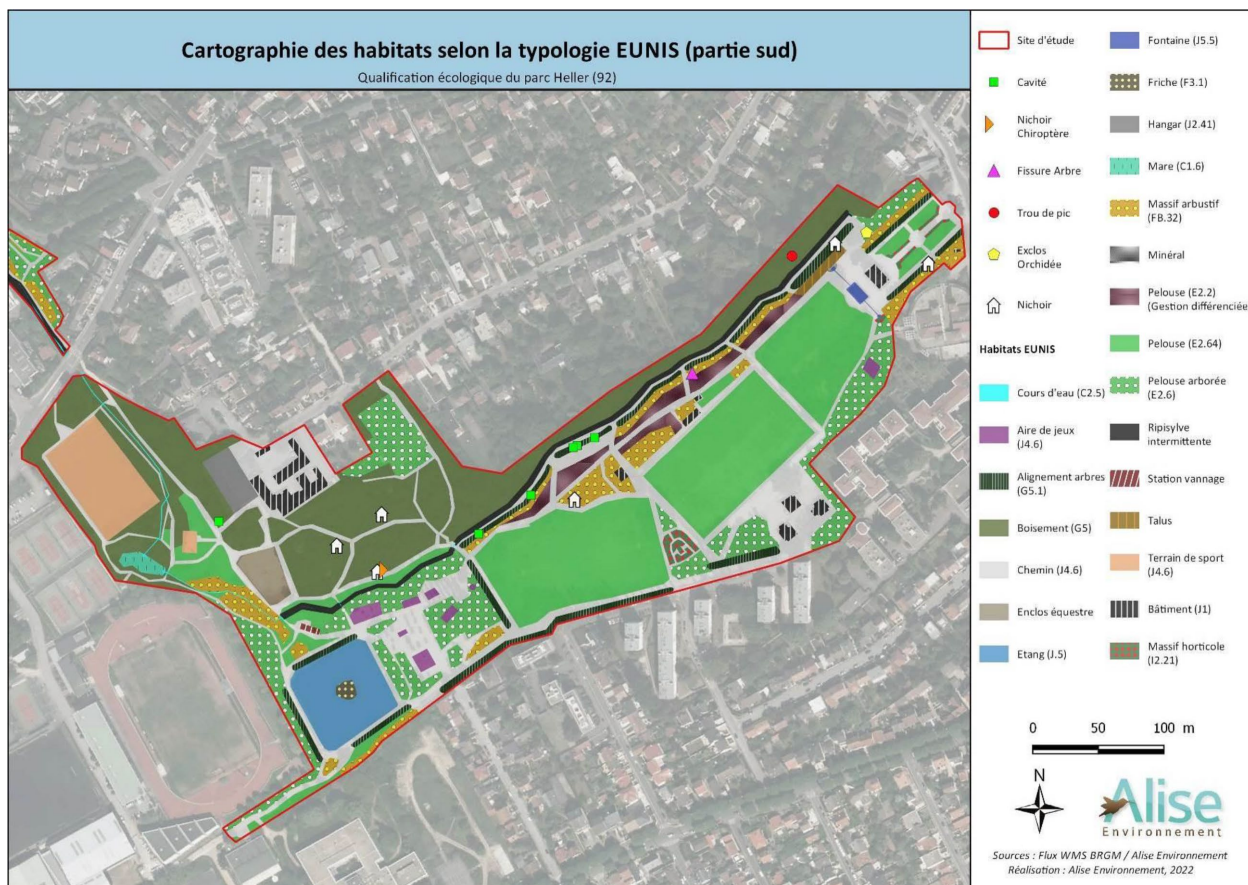


Figure 15 : Cartographie des habitats, diagnostic écologique, ALISE (2023)

Selon le diagnostic :

- La valeur des habitats :

« Le site d'étude ne présente pas d'habitats patrimoniaux ou à enjeu au sens strict. Cependant, l'ensemble du site dévoile des habitats servant d'accueil pour des espèces animales d'intérêt patrimonial. De par l'ensemble des habitats naturels et semi-naturels présents, le site du Parc Heller participe au maintien des fonctionnalités écologiques du territoire. **Cependant, aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été identifié sur le site.** »

- La valeur floristique

« Il n'a pas été mis en évidence la présence d'espèces figurant sur la liste des espèces protégées. Aucune espèce d'intérêt patrimonial en Ile-de-France n'a été recensée. **Les enjeux du site d'étude pour la flore sont faibles.**

**On note la présence de 10 espèces végétales exotiques envahissantes. »**

- la valeur faunistique.

« Sur le site d'étude, les enjeux concernant la faune sont donc de différentes formes :

- pour les **oiseaux** : **enjeu faible** à modéré pour les espèces d'intérêt patrimonial nicheuses ou potentiellement nicheuses ;

- pour les **chiroptères** : **enjeu modéré** ;

- pour les **mammifères terrestres** : **enjeu faible à modéré** avec présence de deux espèces protégées (Hérisson d'Europe et Ecureuil roux) ;

- pour les **amphibiens** : présence uniquement de Grenouilles vertes, **enjeu faible** ;

- pour les **reptiles** : **enjeu faible** et potentialités d'accueil faibles ;

- pour les **insectes** : **enjeu faible** (lépidoptères, orthoptères) à modéré (odonates). »

## 2.10. Un fonctionnement hydraulique artificiel très dégradé

Le fonctionnement hydraulique du parc est issu de plusieurs périodes de réaménagement.

### Le ru des Godets

Le ru des Godets depuis la coulée verte jusqu'au parc Heller est fortement artificialisé par des ouvrages de régulation et très encaissé, peu propice au développement de la biodiversité. Il rejoint ensuite la Bièvre souterraine et canalisée.

### L'étang du Soleil

L'étang du Soleil est créé en 1940. Alimenté en grande partie par le ru des Godets, ses berges sont enrochées et bétonnées. Des ouvrages artificiels de régulation sont créés.

L'Étang du Soleil a subi successivement lors des fortes chaleurs des étés 2003, 2015 et 2016 une oxygénation des eaux insuffisante associée à une fermentation des boues, entraînant une mortalité importante de canards et de poissons et par conséquent, la mise en place de 2 aérateurs en solution provisoire, complétés à l'hiver 2023 par un aérateur supplémentaire ainsi que des bulleurs pour renforcer l'efficacité de ces dispositifs.

### Le bras d'aménée de l'eau

« La Bièvre a fait l'objet de très nombreux travaux et aménagements hydrauliques (...). Son cours « naturel » a ainsi été de nombreuses fois recalibré, dérivé et divisé, notamment pour favoriser les cultures en fond de vallée, mais également pour l'utilisation de l'énergie hydraulique par les moulins. Ces derniers font partie intégrante de son histoire et ont permis le classement de la vallée à l'amont pour ses paysages. Chaque moulin a généralement imposé des travaux de terrassement lourds pour diviser la rivière en deux bras :

- *Le bras « usinier » communément appelé à l'époque « rivière vive » pour son intérêt anthropique d'alimentation du moulin. Ce bras est pourtant artificiel et souvent dérivé, perché et calibré. Cette configuration permettait en effet d'avoir un dénivelé suffisant pour créer une chute et faire tourner les roues des moulins (aujourd'hui à l'arrêt sur l'ensemble du cours d'eau).*
- *Le bras naturel du fond de vallée qui pouvait alors se retrouver nommé « rivière morte » car n'ayant pas ou peu d'intérêt économique. Ce bras a généralement subi également depuis des travaux de recalibrage, dérivation voire de suppression ou couverture.*

*La restauration de la Bièvre à Antony dans son parcours dans le parc Heller a pour principal objectif de redécouvrir cette rivière disparue, enfouie actuellement dans une galerie souterraine et qui se rapproche le plus de l'ancien « bras naturel » sur ce site. » (Métropole du Grand Paris)*

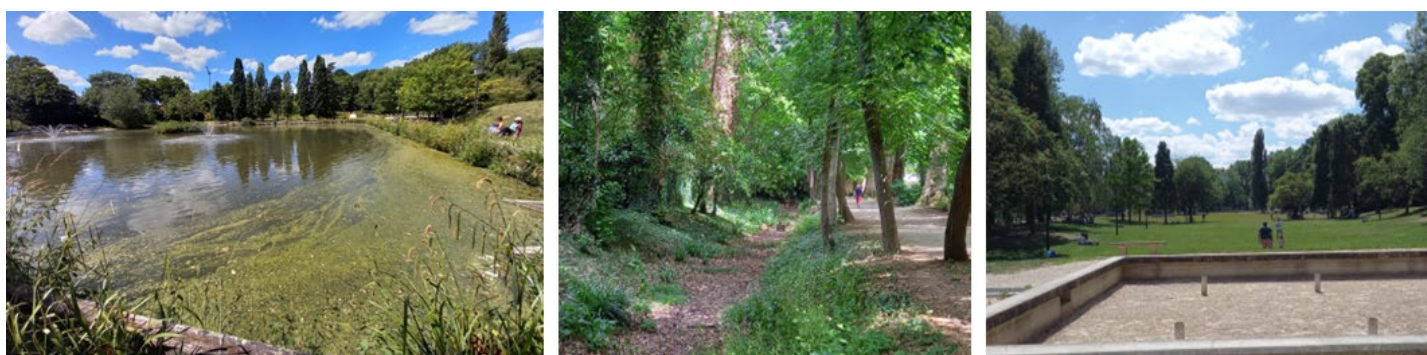
Le bras d'amenée de l'eau correspond à l'ancien bras « usinier » perché du moulin de la Seigneurie au nord-est du parc, tandis que le bras naturel du fond de vallée a été canalisé lors des travaux entrepris dès 1956.

En 1993, lors de travaux de réaménagement, la remise en eau du bras d'amenée est assurée grâce à un système de pompe et une étanchéification du bras (par bêche), qui permettait d'alimenter l'ensemble des fontaines et le miroir d'eau. En effet, l'eau ne pourrait pas remonter seule le long du Bief en raison de la pente inversée.

Ce fonctionnement hydraulique artificiel est aujourd'hui très dégradé et non fonctionnel en raison de l'accumulation de sédiments, de l'asphyxie des milieux naturels, des inondations et des débordements des réseaux d'eaux pluviales lors d'épisodes pluvieux intenses, de l'assèchement du bief, et des problèmes d'étanchéité des ouvrages.

Il n'est plus adapté à l'évolution du climat. Les périodes de sécheresse, la diminution des débits et le manque d'eau sur des périodes de plus en plus longues et fréquentes ne permettent pas de maintenir un niveau d'eau suffisant pendant les périodes estivales notamment.

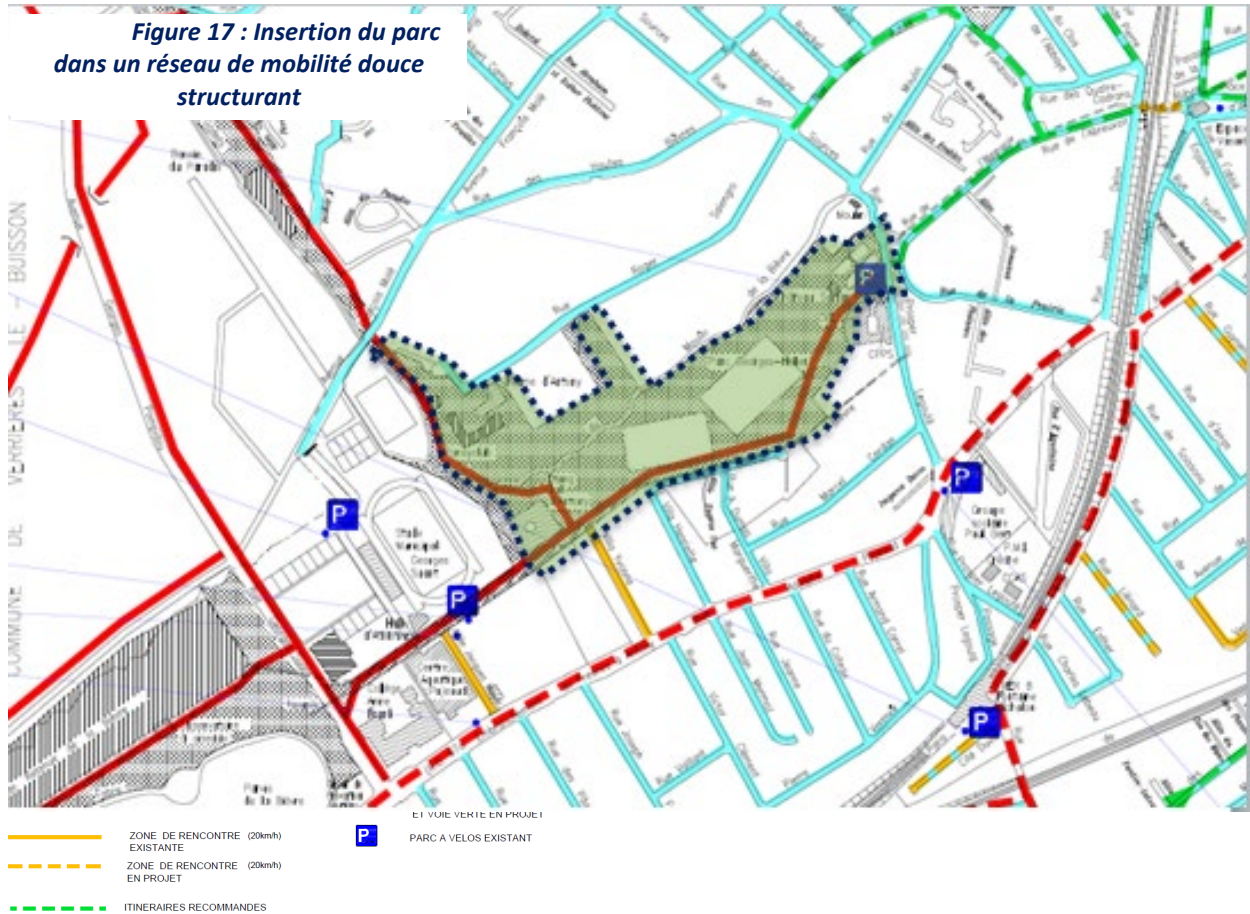
Les fontaines devant le château alimentées par le pompage de l'eau du ru des Godets vers le bras mort, ne sont plus alimentées par manque d'eau.



**Figure 16 : L'étang du Soleil– Ancien bief d'amenée d'eau au moulin à sec – Miroir d'eau Château Sarran 2022**

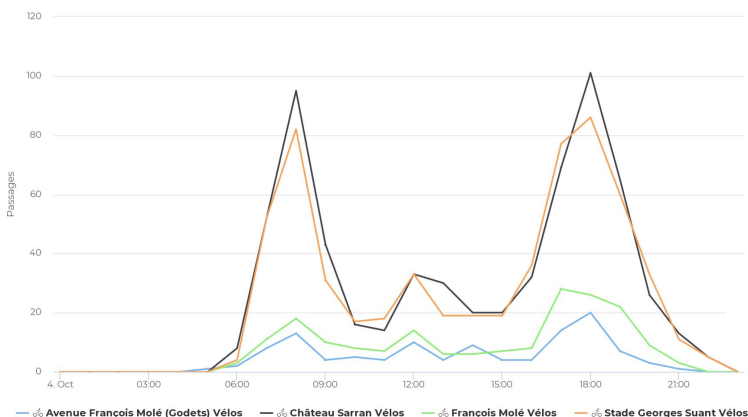
## 2.11. Les mobilités

Le parc Heller est traversé par une voie verte partagée qui relie in fine la coulée verte. Cet axe est très fréquenté pour les trajets domicile-travail, et domicile-école car il est particulièrement sécurisé pour les enfants qui l'utilisent.



La voie verte dans le parc :

- sert de fonction de déplacement domicile-travail.
- génère de nombreux conflits d'usage liés notamment à la vitesse de circulation (vélos adultes, vélos enfants, trottinettes, ...) ;
- présente une accessibilité limitée aux heures d'ouvertures du parc pourtant étendues (5h30-22h30) notamment en période de fermeture pour cause d'intempéries ;



**Figure 18: Comptage vélo – Extrait des relevés Eco-compteur - 4 octobre 2022**

## 2.12. Le centre équestre

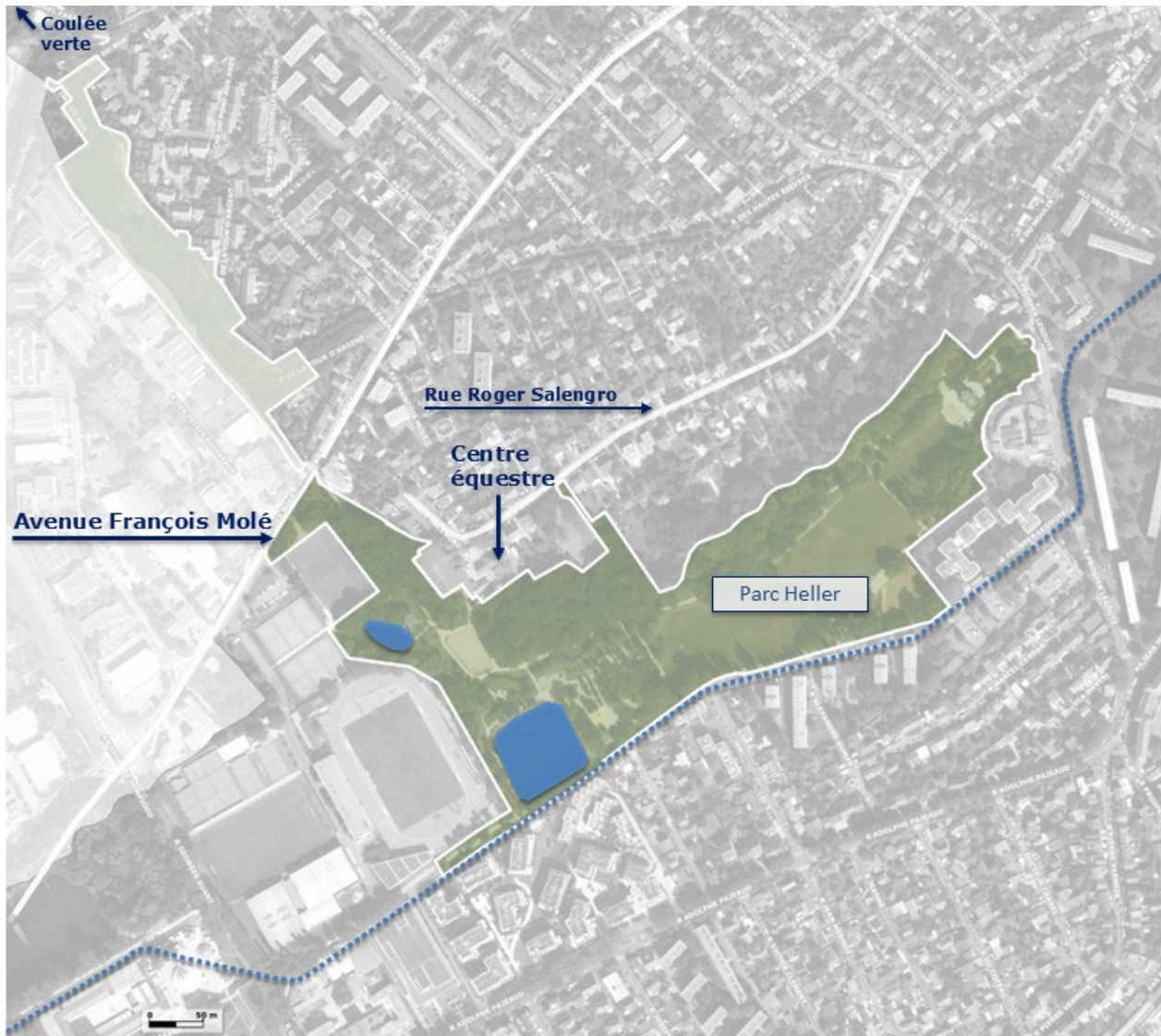


Figure 19 : localisation du centre équestre par rapport au parc Heller

Le parc Heller possède en sa limite nord un centre équestre, qui accueille à ce jour une soixantaine d'équidés. Celui-ci se compose du bâti, d'un manège, d'une carrière et d'un pré. Le périmètre de l'étude comprend la carrière du centre équestre seule. Chevaux et poneys parcourent certains secteurs du parc.

L'ensemble du centre équestre, qui appartient à la commune d'Antony, est géré dans le cadre d'une Délégation de Service Public. L'état structurel du bâti, à ce jour dégradé, nécessite sa reconstruction.

L'étude devra faire des propositions pour supprimer les éventuels rejets d'eau dégradés de la carrière du centre équestre vers la rivière afin que l'activité ne soit pas source de pollution pour la ressource en eau.

### 3. LE PROGRAMME DE L'AMENAGEMENT

#### 3.1. Enjeux du réaménagement

Avec la réouverture de la Bièvre et sa confluence avec le ru des Godets, le projet d'aménagement du parc vise à repenser une trame générale cohérente intégrant les nouveaux usages et fonctionnements induits par la présence du cours d'eau. Cette trame doit mettre en évidence l'unité de l'emprise du projet tout en valorisant les spécificités des différentes séquences.

Les grands enjeux des projets en lien avec le projet de réouverture de la Bièvre sont :

- un parc accueillant la renaissance de la Bièvre, la renaturation du ru des Godets et la restauration de leur confluence ;
- un parc animé : où l'on retrouve des usages fédérateurs intergénérationnels (aires de jeux, promenade, halte, espace de centralité type « guinguette », activités sportives et culturelles, animations) ;
- un lieu qui concilie et apaise les usages de mobilité voie verte et autres mobilités douces ;
- un lieu pouvant accueillir divers évènements festifs et sportifs ;
- un parc aux limites et accès lisibles, l'intégrant davantage dans son quartier ;
- un parc dont le patrimoine arboré existant et la diversité d'ambiances paysagères présentes sont préservées, améliorées ;
- un parc exemplaire et cohérent dans sa gestion écologique ;
- un lieu qui participe à la résilience de la ville d'Antony aux changements climatiques.

**Un parc emblématique, attractif qui concilie lieu de nature, biodiversité et usages urbains.**

## 3.2. Renaissance de la Bièvre dans le parc

### **Un projet métropolitain**

Dans le cadre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, du contrat Bièvre et du SAGE de la Bièvre (disposition 11 : procéder aux travaux de renaturation de la Bièvre), la Métropole du Grand Paris (MGP), au travers de sa compétence GEMAPI et en partenariat avec les communes concernées, souhaite poursuivre la mise en œuvre de ces projets de restauration hydromorphologique de la Bièvre sur les communes d'Antony, L'Haÿ-les-Roses, Cachan, Gentilly et Paris.

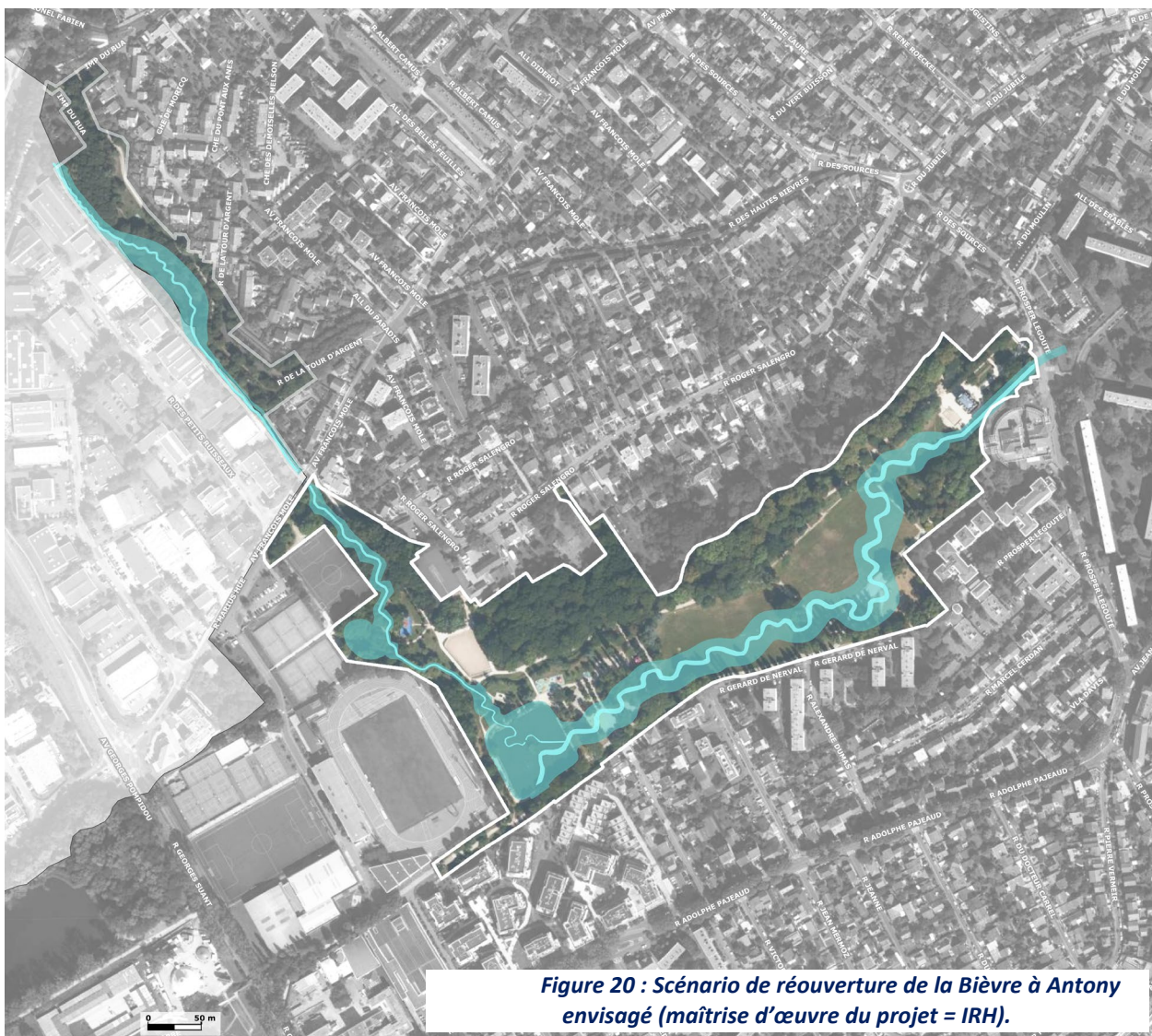
**La Métropole du Grand Paris a lancé en octobre 2021 une étude sur la restauration hydromorphologique de cinq secteurs de la Bièvre sur le territoire de la Métropole du Grand Paris, décomposée en 5 lots, avec pour lot 1 : l'étude de la renaturation du ru des Godets dans sa partie aval, du rétablissement de la confluence avec la Bièvre et de la réouverture et renaturation de la Bièvre au parc Heller sur la commune d'Antony.**

Le projet vise à réouvrir et restaurer les fonctionnalités écologiques de la Bièvre et de son affluent, le ru des Godets, en partenariat avec la Ville d'Antony au sein du parc Heller et de l'espace naturel des Godets

### **Le scénario : socle du projet de parc**

En concertation avec la Métropole du Grand Paris et avec les partenaires du projet (Agence de l'Eau Seine Normandie, SIAVB – Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre, EPT VSGP – Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris...etc.), la ville d'Antony s'est engagée dans le choix d'un principe de réouverture de la Bièvre, qui privilégie :

- la préservation du plus grand nombre d'arbres ;
- une restauration de la Bièvre sur la partie sud du parc ;
- le maintien d'un espace ouvert et dégagé continu, compris entre le boisement au nord et la Bièvre.



Le projet de réaménagement du Parc Heller devra être conçu compte tenu du tracé de la Bièvre réouverte, à ce jour en cours d'Avant-Projet (7 février 2025). Pour avancer, la Métropole est tributaire de la sélection du maître d'œuvre en charge du projet piloté par la ville d'Antony.

En effet, une coordination doit être instaurée entre les deux maîtres d'œuvres.

Le projet piloté par la Métropole du Grand Paris nécessite :

- le dépôt d'un dossier Loi sur l'Eau (autorisation environnementale ou déclaration) ;
- la demande de l'avis d'un Architecte des Bâtiments de France et de la DRIEAT.

Les délais d'instruction par les services de l'Etat sont variables, c'est pourquoi il n'est à ce jour pas possible de préciser le calendrier de la Métropole du Grand Paris.

### 3.3. Construction d'un projet en coordination avec les différents acteurs concernés

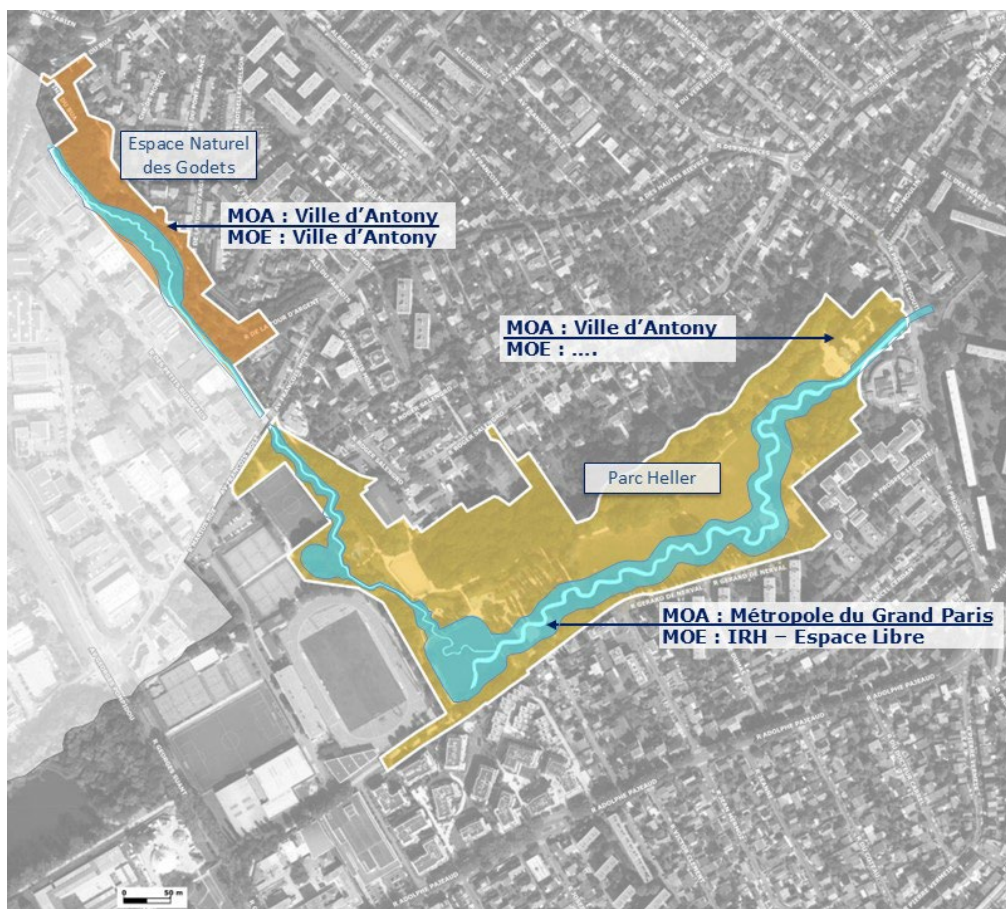
Le projet de réaménagement du parc Heller devra être mené en coordination étroite avec :

- la Métropole du Grand Paris et son maître d'œuvre, en charge de la réouverture de la Bièvre et de la renaturation du ru des Godets ;
- le/la chargé(e) de projet au sein de la maîtrise d'ouvrage, qui aura pour mission de concevoir les aménagements de l'espace naturel des Godets ;

...et ce, tout au long des différentes phases de conception jusqu'à l'achèvement des travaux.

Des réunions régulières de coordination seront mises en place à chaque phase de projet, conception et réalisation comprises.

Les services municipaux, gestionnaires et acteurs concernés seront également étroitement associés tout au long du projet.



*Figure 21 : Sectorisation des projets, maîtres d'ouvrage et d'œuvre dans le parc Heller et l'espace naturel des Godets*

### 3.4. Co-construire le projet : La consultation des habitants

Pour favoriser l'appropriation du projet de réaménagement du Parc Heller, la commune d'Antony a souhaité que le projet soit conçu en co-construction avec ses habitants, et ce, dès la définition du programme.

Plusieurs actions d'information et de concertation ont été organisées jusqu'à présent :

- Une consultation citoyenne, organisée par le service Démocratie participative et par la direction du Paysage et des Espaces Verts de la ville afin de saisir au mieux les usages et envies des citoyens sur les futurs aménagements du parc Heller. Elle s'est déroulée d'avril à juin 2022 et a pu recueillir les réponses de 1700 participants.

Un Web Documentaire (site internet immersif) a été créé (disponible en suivant ce lien : [Le Parc Heller \(parc-heller.fr\)](http://LeParcHeller.parc-heller.fr) ([www.parc-heller.fr](http://www.parc-heller.fr))) pour permettre aux Antoniens de mieux appréhender l'histoire du parc Heller.

Les résultats de la consultation ont permis d'élaborer le programme, en interface avec le scénario de réouverture de la Bièvre dans le parc et d'une analyse paysagère et technique.

*Résultats de la consultation fournis en phase Offre.*



- la concertation des écoles et des centres de loisirs concomitante à la consultation citoyenne de 2022 ;

- des réunions de présentation du projet de réouverture de la Bièvre aux associations et au conseil des Seniors (notamment en octobre 2022 et en janvier 2024).

### 3.5. Co-construire le projet : La concertation

A chaque phase du projet, les usagers du parc, habitants, riverains et associations seront associés lors d'ateliers de co-conception et co-construction. La concertation sera menée par le maître d'œuvre en lien étroit avec la maîtrise d'ouvrage (cf. CCTP, Chapitre « PRESTATIONS ATTENDUES DANS LE CADRE DE LA PART FORFAITAIRE DU MARCHE, P 5).

Cette co-construction du projet continue se traduit par :

- des ateliers de co-conception spécifiques à **chaque phase de l'étude (DIA, AVP, PRO.)** Elle prendra la forme d'ateliers thématiques (aires de jeux, espaces sportifs, biodiversité, se déplacer dans le parc...)
- Une information et une pédagogie du projet, par le biais de visites de sites et de promenades commentées en **phases étude et chantier**, pour aider à la lecture du site et à la compréhension du projet.

### 3.6. Plan programme – l'espace naturel des Godets

Le périmètre d'intervention est étroit (1,5 ha), mais représente un espace de liaison et de parcours structurant entre le parc et la coulée verte.

#### Les objectifs :

- Assurer une continuité des parcours "nature et rivière" dans l'espace naturel des Godets et ce, avec le parc Heller et la coulée verte départementale (*Ville*) ;
- Mettre en valeur cet espace de promenade et ses ambiances (*Ville*) ;
- Travailler sur ses accès et ses limites avec le quartier riverain (*Ville*) ;
- Faciliter et sécuriser la traversée de la voirie av. F. Molé entre l'Espace Naturel des Godets et le Parc Heller (continuité des mobilités douces, visibilité, sécurité) tout en suggérant le passage du ru des Godets.

**Programme (*Ville*) :** L'espace naturel doit comporter un chemin destiné à la promenade et au sport dans son cadre arboré intimiste (parcours sportif). Le revêtement choisi devra se maintenir sur la durée, tout en offrant un confort d'usage. Il sera également praticable par temps de pluie.



Figure 22 : spatialisation du programme, espace naturel des Godets

Les usages et fonctionnalités de cet espace seront réinterrogés de manière globale sur l'ensemble du périmètre incluant le parc. Il pourra notamment être envisagé d'intégrer au programme de l'espace naturel des Godets la relocalisation de certains usages tels que les aires de jeu, qui n'auraient pu être replacés dans le parc Heller. Cette adaptation du programme devra :

- être appréciée des riverains dans le cadre des ateliers de concertation ;
- être validé lors du COPIL.

### 3.7. Plan programme – le parc Heller et ses grandes séquences (*Maître d'œuvre du présent marché*)

Avec la renaissance de la Bièvre dans le parc, de nouvelles séquences paysagères composeront l'espace :

- la confluence : un lieu d'animation et de centralité du parc autour de la confluence des rivières ;
- la grande prairie : un espace ouvert entre boisement et rivière ;
- les bosquets et les jardins du château qui doivent composer de nouveaux espaces de dialogue entre le château et la rivière.

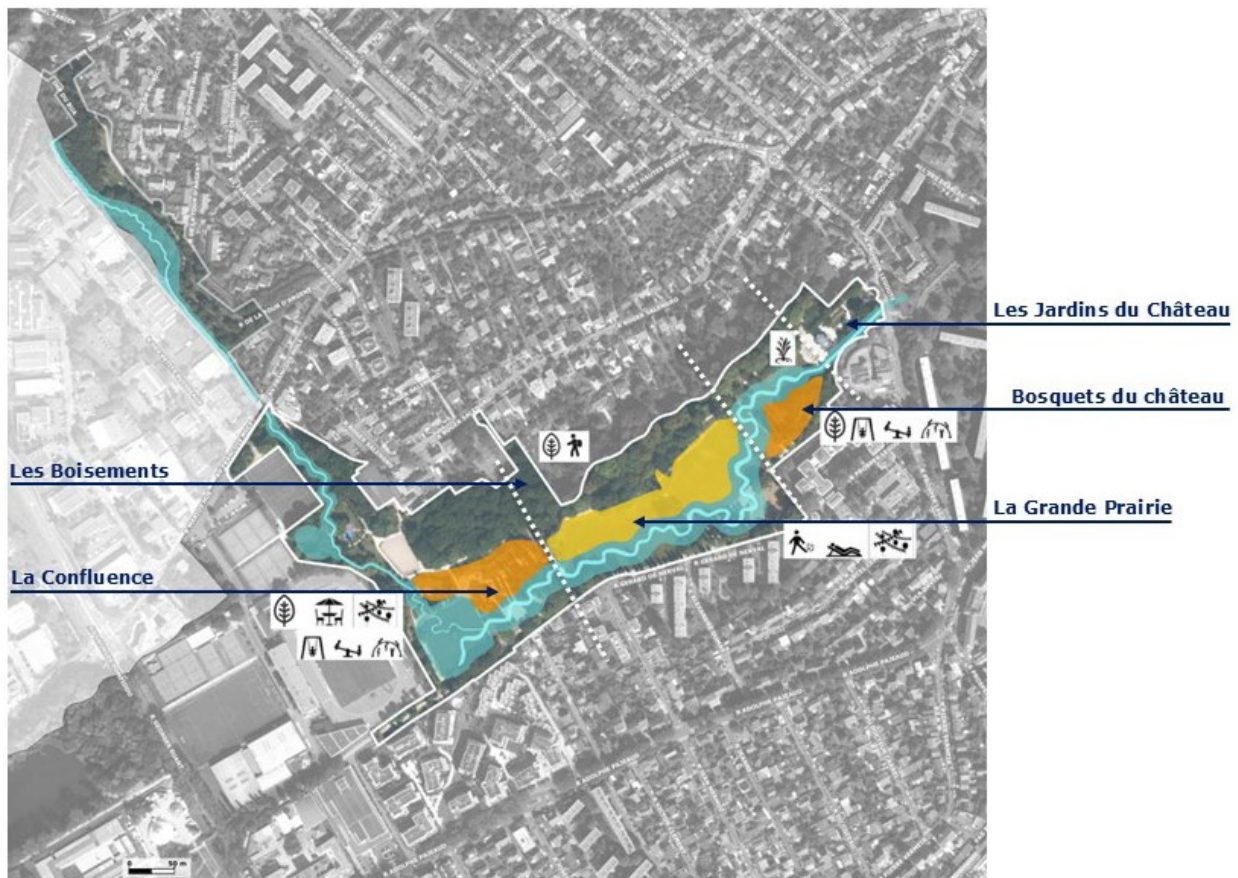


Figure 23 : spatialisation du programme sur l'ensemble du parc Heller

## La confluence

La confluence, lieu de centralité pour le parc, est un espace où dialogueront les deux rivières restaurées et le parc réaménagé.

### **Les objectifs de la confluence :**

- Constituer un espace qui fera écho à l'histoire du site et à son esprit "guinguette" ;
- Former un lieu avec une centralité d'usages et d'activités : kiosque, espace de jeux, manège.

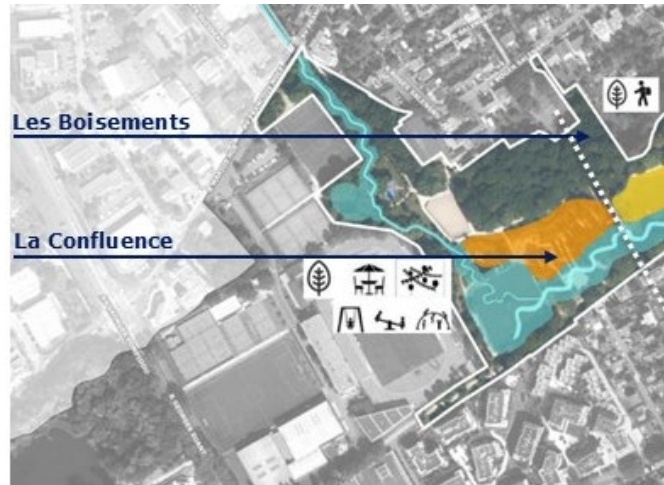


Figure 24 : spatialisation du programme, la confluence

Son organisation fonctionnelle et la répartition de ses usages sont à étudier, afin de permettre une gestion optimale de la fréquentation des espaces, en conciliation avec la préservation des rivières et des milieux naturels.

## La grande prairie

**Dans le cadre du projet de réaménagement, la grande prairie a pour objectif d'être un espace ouvert :**

- **qui longe la rivière** : le rapport aux berges sera particulièrement étudié, pour favoriser une rencontre sécurisée avec la rivière en lien avec le projet de la Métropole du Grand Paris (observations, apprentissage, repos, promenade) dans le respect de son fonctionnement et de son écologie ;
- **facilement appropriable** ;
- **support d'usages** pour des événements sportifs spontanés ou organisés, de manifestations culturelles, de halte et de détente ;
- **espace de respiration entre la confluence et le Château.**
- Surface : 1 ha minimum (40 à 50 m de large)



Figure 25 : Carte des liens à renforcer entre les espaces

## Les bosquets du château

Le tracé de la Bièvre se rétrécit dans ce secteur. Il adopte une trajectoire plus linéaire en se frayant un chemin entre deux espaces boisés existants et longeant le château Sarran.

Dans le cadre du projet, la conception de l'espace des bosquets participera à la mise en valeur du patrimoine bâti du château et de ses perspectives sur le parc et la Bièvre.

### **Objectif des bosquets :**

- cadrer des vues, perspectives sur le château afin de le mettre en valeur
- proposer un espace ludique dans les arbres qui se prolongera au pied du château, autour de l'eau mise en scène sous forme de fontaines sèches par exemple.



Les Jardins du Château

Les Bosquets du Château

*Figure 26 : spatialisation du programme, les bosquets*

## Les jardins du château

La conception actuelle des jardins du château, organisés de façon symétrique, pourrait être questionnée notamment en lien avec le parcours de la Bièvre qui n'est à ce jour pas définitivement arrêté sur ce secteur.

Les enjeux sur ce secteur sont notamment :

- La valorisation du caractère historique du secteur (château et jardins) ;
- La préservation d'autant d'arbres que possible dont les arbres d'alignement de part et d'autre de l'entrée est du château ;
- Le maintien de l'accès pompier au château Sarran depuis la rue Prosper Legouté.

Ce secteur étant très contraint, le périmètre de réflexion de la Métropole du Grand Paris a été élargi pour y faire cheminer la Bièvre tout en lui offrant de plus amples possibilités de tracé, moins rectiligne et plus naturel.



*Figure 27 : Tracé de la Bièvre en réflexion entre le Château Sarran et la rue Prosper Legouté, en cours de précision*

**Ainsi, les espaces extérieurs du Centre Municipal des Loisirs (CML) du parc Heller pourraient être intégrés au périmètre d'étude du réaménagement du parc Heller également.**



*Figure 28 : Château Sarran*

**Les objectifs de la conception sur cette partie seront de :**

- concevoir l'espace compris entre le château Sarran et la rue Prosper Legouté comme un jardin en accompagnement de la Bièvre qui rejoint la façade urbaine est du parc pour regagner ensuite une canalisation au niveau de cette même rue ;

- mettre en valeur le caractère historique de ce secteur dont le patrimoine bâti du château et de sa grille de clôture (travail sur les vues/perceptions) et favoriser des corrélations (rythme dans les intervalles d'écartements, formes, hauteurs) entre les jardins et le bâtiment ;



*Figure 29 Spatialisation du programme, les jardins du château*

- proposer, en lien avec le nouveau parcours de la rivière, de nouveaux espaces récréatifs pour le centre de loisirs, qui pourront se développer sur l'espace « les bosquets du château » et profiteront ainsi de son ombre naturelle. Ces espaces récréatifs bénéficieront d'une continuité visuelle et écologique avec le parc mais seront clos et sans accès vers le parc ;

- Maintenir une voie d'accès pour les pompiers depuis la rue Prosper Legouté ;

- Repenser les accès, les chemins les déplacements en coordination avec le projet Bièvre et en tenant compte du fonctionnement du centre culturel du château Sarran qui propose des activités en arts plastiques (dessin, peinture, aquarelle, reliure) et en musique, du mardi au samedi de 9h à 18 h 30.

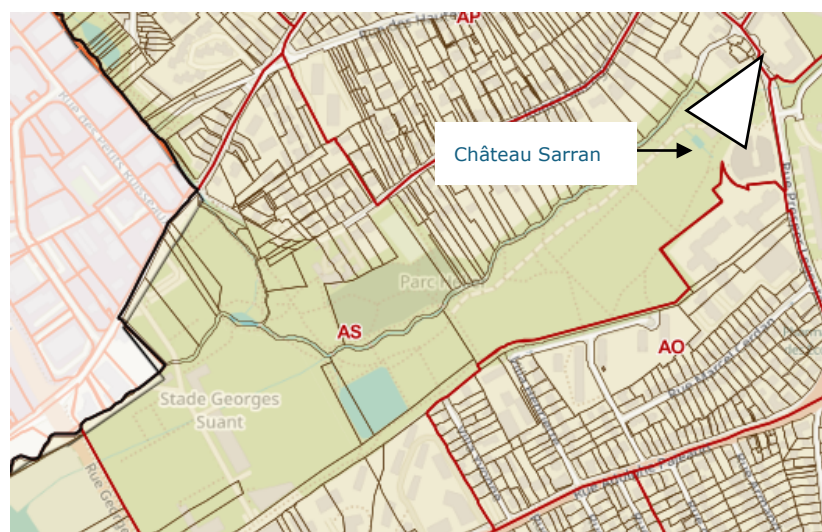
Le projet comprend la conception de jardins pédagogiques pour l'école élémentaire Paul Bert et pour le Centre Municipal de Loisirs Parc Heller.

### 3.8. Insertion dans son contexte urbain et bâti patrimonial

L'implantation du Parc Heller au cœur de la ville d'Antony en fait un lieu traversé mais aussi attractif en raison de ses diverses utilisations. Il est ouvert sur de nombreux quartiers sur presque 1 km de long. Le projet devra :

- questionner le lien entre le parc et le tissu urbain environnant ;
- améliorer la connexion entre le parc et l'espace public et faciliter les traversées fonctionnelles (mobilités douces) tout en protégeant les espaces naturels du parc ;
- favoriser les continuités écologiques entre le parc et les parcelles privées de proximité, tout en préservant ces dernières des usages au sein du parc.

Le patrimoine bâti présent dans le parc : le Château Sarran sera au cœur du nouveau paysage créé par la renaissance de la Bièvre dans sa perspective.



*Figure 30 : Vue à vol d'oiseau du château et de la pelouse romantique, 2022*

### 3.9. Accessibilité

Actuellement, le parc Heller est accessible depuis de nombreuses entrées. Les entrées et limites du parc seront repensées sur la base du périmètre de projet, du contexte urbain existant et des activités au sein du parc. L'espace naturel des Godets restera un espace ouvert.

Le parc Heller conservera son fonctionnement de parc ouvert la journée et clos la nuit. Le parc est actuellement ouvert de 5h30 à 22h30.

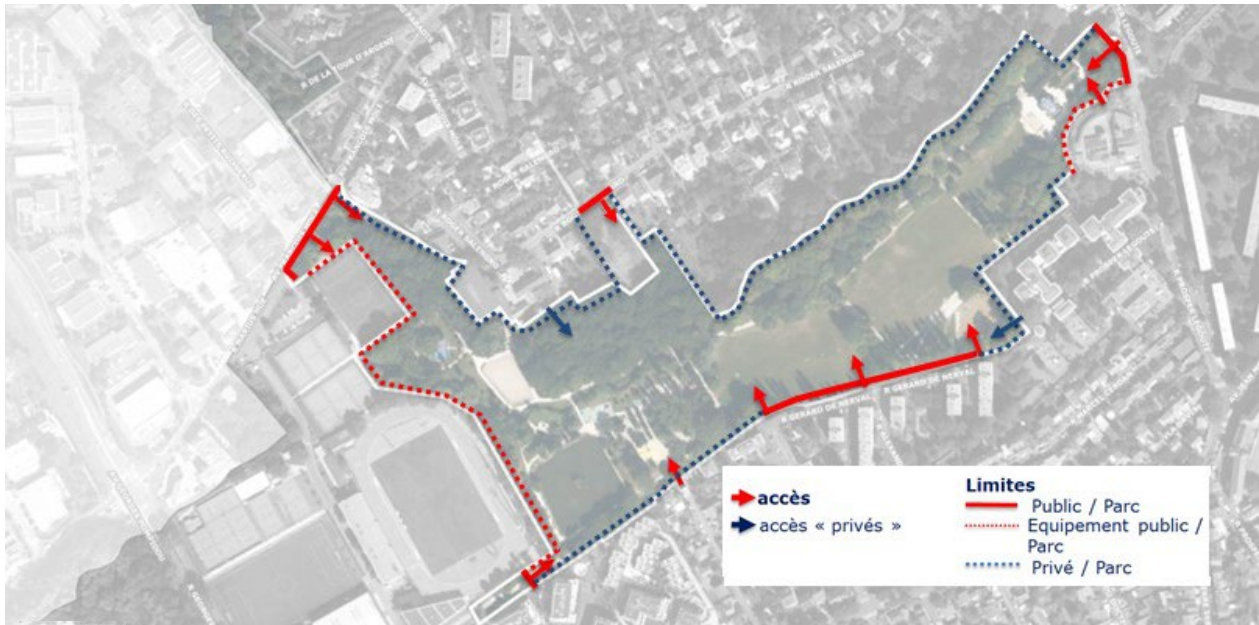
## **a/ Le traitement des limites dans le projet de réaménagement :**

Il est attendu du maître d'œuvre d'intégrer une réflexion sur les limites entre le parc Heller et ses interfaces avec les parcelles connexes ainsi que leurs usages riverains. La limite sera pensée sur son linéaire mais également dans son épaisseur : clôture, végétal, mur.

La matérialisation de la limite sud, côté Bièvre, sera étudiée en prenant en compte la rivière, et l'insertion de la voie verte entre la Bièvre et la limite du parc.

Le projet devra également répondre aux contraintes identifiées sur les secteurs suivants :

- la limite avec le city stade : les riverains de la rue Salengro sont exposés actuellement aux nuisances sonores liées à l'usage intensif du city stade le soir et le week-end ;
- la limite Nord du parc avec les riverains de rue R. Salengro formalisée par l'épaisseur des arbres et la présence du bras mort de la Bièvre : si ce bras met à distance les riverains du parc Heller et leur donne un sentiment de sécurité, il pose aussi certaines contraintes de gestion puisque la moitié du bras mort et de ses berges appartient aux riverains.

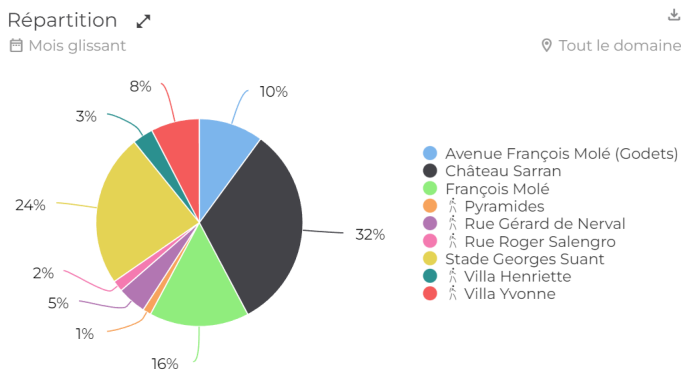
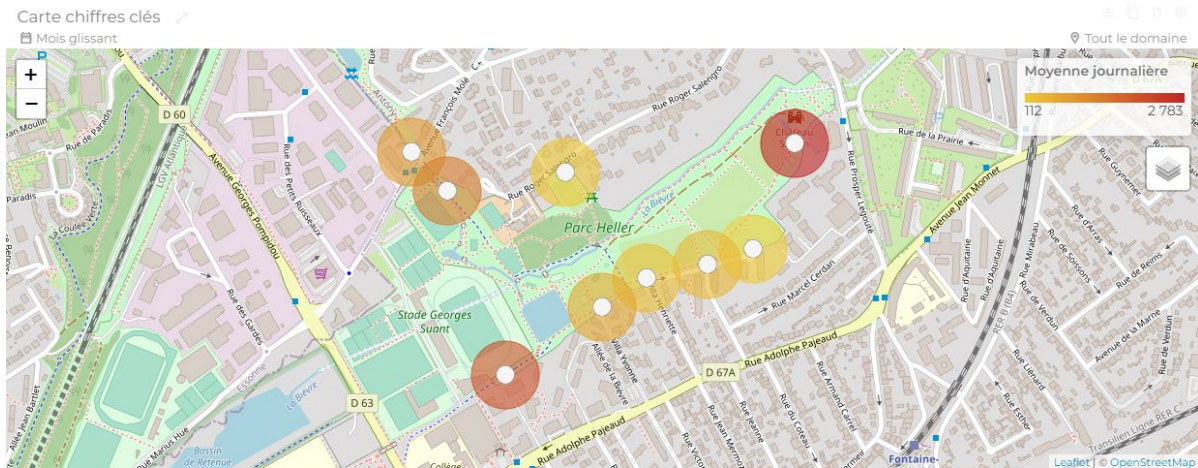


*Figure 31 : carte des accès et des limites du parc Heller*

## **Le programme :**

Le projet devra réinterroger chaque limite pour que chacune d'elles soit le moins perceptible possible et qu'elles tiennent compte du passage des rivières dans leur intégration paysagère (choix des matériaux, dessin des ouvrages, hauteur adaptée des clôtures).

## b/ Les accès



### Le programme :

Une réflexion sera menée sur **la hiérarchisation des accès**, leur **matérialisation**, en lien avec les parcours conservés et créés, les nouvelles limites et les traversées des rivières. Les entrées et seuils du parc seront traités par des dispositifs simples et clairs à l'échelle de chaque accès, à l'intérieur et sur l'espace public à proximité du parc. L'ensemble des accès au parc doivent être conformes à la réglementation sur l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite.

**La sécurisation** et le **maintien d'accès techniques** seront également étudiés. Le maintien des accès « réservés » ou « privés » sera requestionné au regard des enjeux de sécurité au sein du parc.

### 3.10. Cheminements

Actuellement, le parc est traversé par une voie verte, utilisée à la fois pour les cheminements de promenade au sein du parc mais également pour des déplacements cyclables domicile-travail et domicile-école, ce qui génère d'importants conflits d'usages, notamment aux beaux jours, lorsque le parc est très fréquenté.

Un arrêté de 2006 (AR06/11/412) réglementant les conditions d'accès au Parc Heller interdit l'usage des engins à deux roues (cyclomoteur, bicyclette et VTT) dans le parc, à l'exception des bicyclettes et jouets à roues pour enfants de moins de 6 ans, sauf sur la voie verte dont l'usage est réservé aux véhicules non motorisés, piétons et cavaliers.

Un nouvel arrêté de 2024 (AR24/08/0504), a renforcé les règles d'accès au parc, avec l'interdiction stricte des engins suivants : les trottinettes, les monocycles, les gyropodes, les gyroskates, les smartboards, skateboards et tous autres engins motorisés, sauf sur la voie verte dont l'usage est réservé aux piétons et cavaliers.

#### **Voie verte**

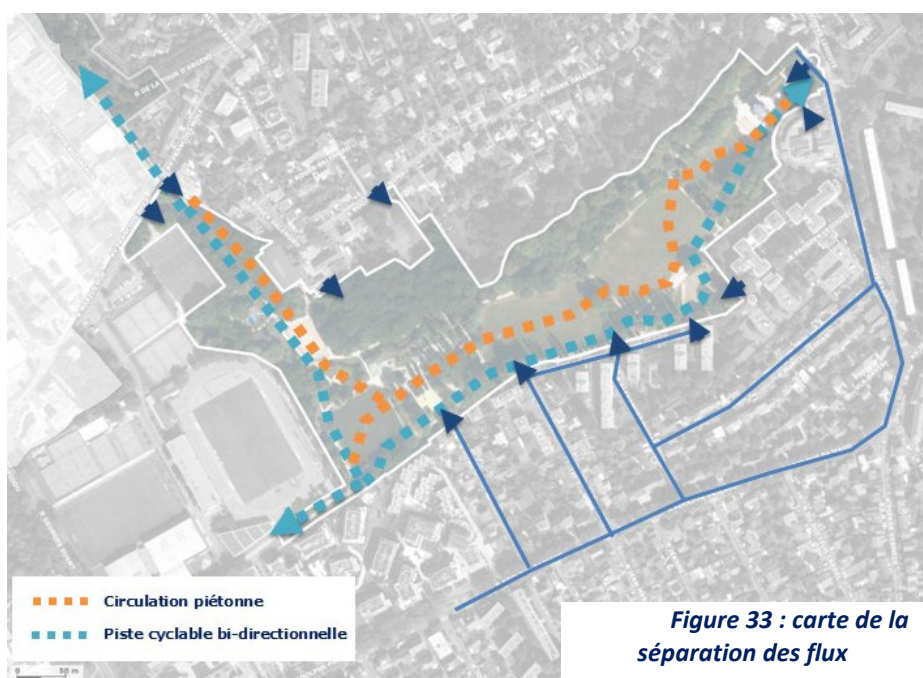
Le tracé de la voie verte actuel est remis en question par les emprises de la Bièvre réouverte.

#### **Programme :**

Le projet permettra de :

- retrouver une circulation dédiée aux modes doux apaisée dans le parc ;
- hiérarchiser les cheminements, par leur largeur et leur traitement du sol, en cohérence avec les accès, les franchissements des rivières, les allées.

**Les flux seront obligatoirement séparés pour résoudre les conflits d'usage, avec l'implantation d'une piste cyclable bidirectionnelle et un cheminement piéton différencié.**



*Figure 33 : carte de la séparation des flux*

Le traitement des limites du parc devra être pensé en cohérence avec le fonctionnement de la voie verte et des cheminements. Le positionnement de la voie verte devra autant que possible permettre de maintenir le flux de circulation en période de fermeture du parc. Des préconisations pourront être formulées sur les voiries attenantes au périmètre d'étude afin d'assurer une cohérence des flux.

Les aménagements créés devront être accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.

### 3.11. Usages et pratiques

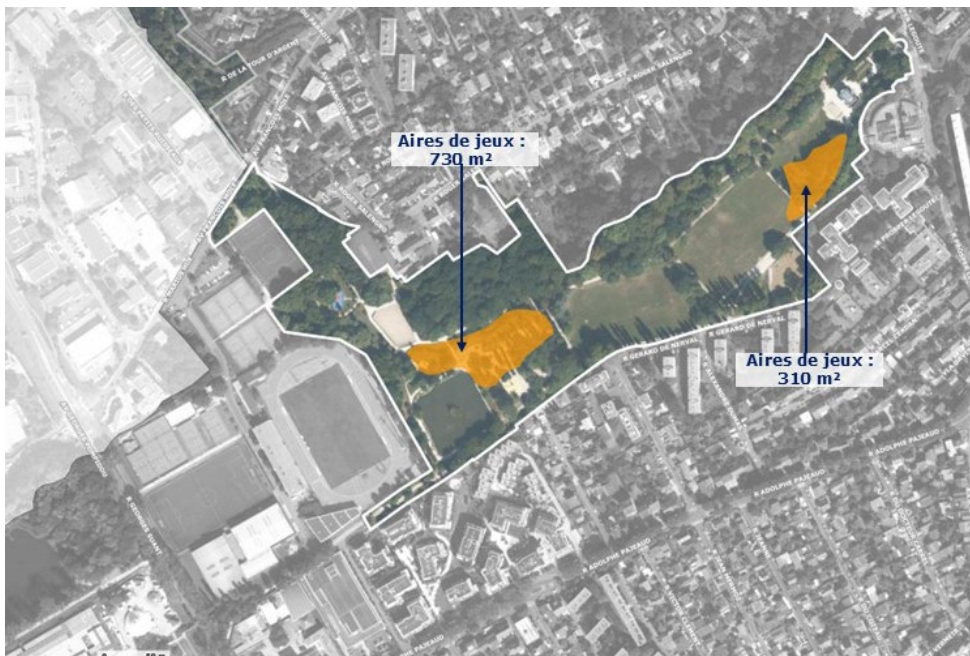
Le parc accueille de nombreux usages intergénérationnels tels que les aires de jeux pour enfants ou les équipements sportifs divers (agrées, terrains de pétanque). Ces espaces dédiés sont très fréquentés par les riverains du parc, les établissements scolaires (cross), les CML, les professionnels de la petite enfance, et les habitants des communes proches. Certains équipements sont impactés par les emprises de la Bièvre réouverte.

Les équipements existants seront à répartir sur l'ensemble de l'emprise du projet.

#### **a/ Les espaces de jeux**

Le parc Heller regroupe 3 espaces de jeux :

- une aire de jeux 2-8 ans sous les arbres à proximité du château Sarran,
- un grand espace de jeux à proximité de l'étang du Soleil qui regroupe : une aire de jeux 6-14 ans, une aire de jeux clôturée 2-8 ans, des balançoires, des tables de ping-pong et un billodrome.



*Figure 34 : répartition des aires de jeux*

## Le programme :

Le projet devra permettre de retrouver une offre d'espaces de jeux identique à l'existant : tranche d'âge large, avec des espaces sécurisés pour les plus petits.

Les nouveaux espaces de jeux devront participer à l'identité du parc en cohérence avec les aménagements. Les aires de jeux seront facilement accessibles et favoriseront l'intégration de tous les publics.

Les espaces de jeux devront être en partie ombragés (ombre naturelle ou produite par un mobilier d'ombrage), équipées de points d'eau, de mobilier d'assises, sécurisés et répondant aux normes en vigueur. Les matériaux, mobiliers spécifiques seront choisis en concertation avec les services municipaux. Ils devront être durables et en cohérence avec les ambiances proposées. Les sols seront repensés afin d'être plus perméables et moins émetteurs de chaleur qu'en l'état actuel.

**Une réflexion sera menée sur les ambiances des aires de jeux en lien avec l'expression de la nature dans le parc : boisement, eau et rivière, biodiversité. Des éléments pédagogiques pourront être associés.**

### **b/ Un lieu culturel et convivial qui rassemble autour d'un kiosque « Le Café Guinguette de la Confluence »**

Actuellement, l'espace du manège et du petit chalet de restauration associé est un lieu attractif pour les usagers du parc mais qui souffre d'infrastructures très vieillissantes et dispersées.

Le projet de la confluence des rivières au cœur de l'étang du Soleil renaturé, amène à envisager un lieu attractif qui s'inscrit en cohérence avec ces nouveaux espaces, et qui s'inspire de l'esprit « guinguette » cher aux Antoniens et qui a longtemps animé le lieu. **Le projet proposera une organisation spatiale de tous les éléments constituant ce lieu, cohérente avec le projet de rivières, afin d'en faire un repère visuel dans le parc, lieu de rencontres et symbole de la confluence des rivières.**

**Le programme proposera un espace multifonctionnel** pouvant accueillir :

- un lieu de restauration convivial en extérieur, permettant l'organisation de café-concert à la belle saison et pouvant servir de kiosque à musique en accès libre en toutes saisons (surface : environ 200 m<sup>2</sup>) ;

- un petit manège pour jeunes enfants.

**Le projet devra limiter l'impact de ces nouveaux équipements sur l'environnement (0 artificialisation ou compensation, matériaux durables, etc.)**



Figure 35 : localisation de l'espace fonctionnel (rond jaune)

Le projet de construction du kiosque ne fait pas partie des missions du titulaire du marché.

Le titulaire du marché aura pour mission :

- de prévoir l'emplacement de l'espace bâti et du manège, leur accessibilité pour tous les publics (PMR) et l'ensemble des réseaux nécessaires à leur raccordement (toilettes, eaux potables, etc...) ;
- d'aménager l'ensemble des espaces extérieurs.



*Figure 36 : Références Kiosque Contours – Parc des Impressionnistes - Clichy*

### **c/ Un espace résilient pour accueillir divers évènements municipaux**

Le projet de réaménagement devra prendre en compte les contraintes techniques (accès pour le public, accès techniques, besoins réseaux, besoins logistiques, etc.) pour permettre l'accueil d'évènements festifs (sportifs, culturels ou autres...) et rendre le parc plus résilient à ces manifestations, en coordination avec les services municipaux « organisateurs » concernés.

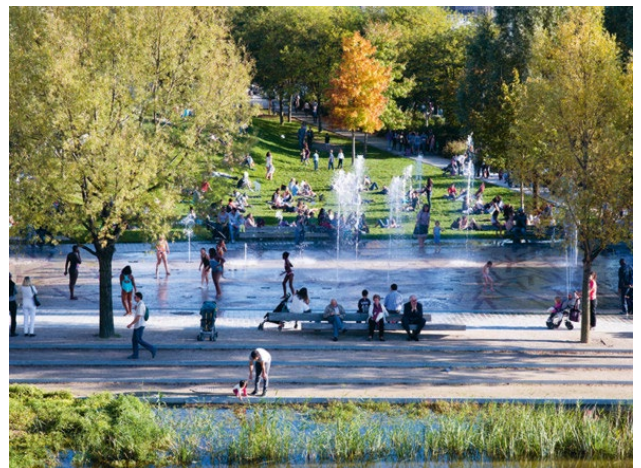
### **d/ La mise en scène de l'eau - La fontaine**

Un système de fontainerie est présent devant le château Sarran mais non fonctionnel.

Le projet sera l'opportunité de questionner la mise en scène de l'eau sur cette séquence du parc plus urbaine en lien avec le château et la Bièvre réouverte proche.

Le projet de fontaine devra proposer une mise en scène de l'eau, support d'usages ludiques. Il devra prévoir un recyclage de l'eau utilisée et ne pas artificialiser davantage les sols.

L'espace dédié à la fontaine pourra être évolutif et devenir le support d'équipements comme une scène, l'installation de barnums pour l'organisation de divers évènements.



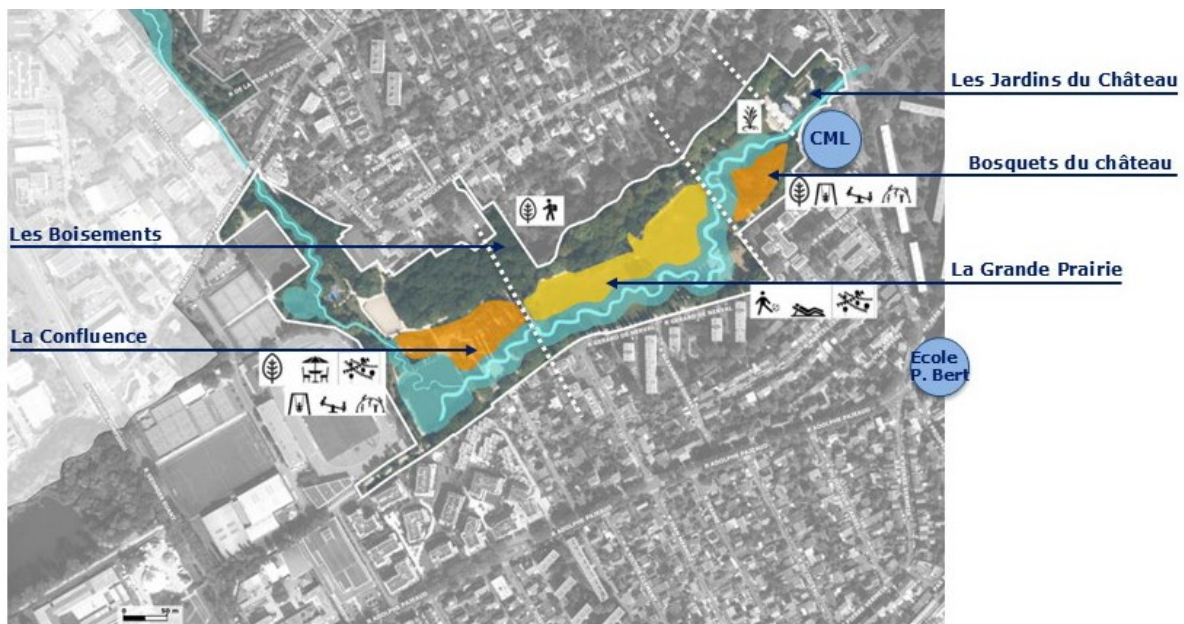
*Figure 37 : Références : parc Martin Luther King – Atelier Osty - Paris*

### **e/ Un espace extérieur pour le Centre Municipal de Loisirs (CML)**

La partie comprise entre le château Sarran et la rue Prosper Legouté, très étroite, est comprise dans le périmètre de protection d'un monument historique, c'est pourquoi le projet de réouverture de la Bièvre sur ce secteur nécessite la demande d'un avis auprès de l'Architecte des Bâtiments de France et de la DRIEAT. Dans le cadre des échanges, et pour permettre une restauration de la Bièvre plus ambitieuse, le tracé de la Bièvre pourrait empiéter sur les espaces extérieurs du CML du Parc Heller.

Une rénovation des espaces extérieurs vieillissants du CML pourra être demandée en plus, en lien avec les projets parc et rivière, pour permettre la prise en compte d'une compensation sur le parc des espaces de CML consacrés au passage de la Bièvre.

### **f/ Les jardins pédagogiques des écoles**



**Figure 38 : Localisation de l'école élémentaire Paul Bert et du CML - parc Heller**

L'implantation d'un jardin pédagogique pour les enfants de l'école Paul Bert et du Centre Municipal de Loisir Parc Heller sera à étudier, avec un porteur de projet défini et engagé. Cet espace pourra naturellement trouver sa place à l'interface avec les espaces extérieurs du CML parc Heller et le parc.

### 3.12. Un écrin végétal



*Figure 39 : Localisation de l'espace boisé au nord*

Le projet de réaménagement du parc est l'opportunité de conforter les milieux présents et à venir, en cohérence avec les inventaires faune-flore et les études environnementales réalisés à la demande de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de son étude.

#### **a/ Les arbres : « préserver – conforter – conserver - planter »**

**Le programme du projet prévoit de :**

- **préserver le patrimoine arboré existant autant que possible ;**
- **conforter et régénérer les espaces boisés, avec la création de zones "refuges" de préservation et de régénération des boisements existants ;**
- **conserver l'alignement des platanes aux abords du bief et le mettre en valeur ;**
- **planter pour apporter de l'ombre et de la fraîcheur en cohérence avec le projet d'ensemble.**

Le projet de renaturation de l'aval du ru des Godets, du rétablissement de la confluence avec la Bièvre et de la réouverture et renaturation de la Bièvre au parc Heller sur la commune d'Antony préservera le plus grand nombre d'arbres. Cependant, le nouveau tracé des rivières pourrait impacter environ 140 arbres dont 55 arbres de gros diamètres. L'avancement des études d'avant-projet viendra préciser le nombre d'abattages. **Le projet de réaménagement du parc doit intégrer la plantation sur le parcours de la Bièvre voire au-delà, par la Métropole du Grand Paris, du double d'arbres qui seront touchés par le projet de rivières avec le souhait d'un bilan positif d'ensemble de plus de 500 arbres.**

## **b/ Des continuités écologiques à restaurer**

Selon le contrat Bièvre "Eau, Climat et Trame Verte et Bleue" (2020-2024), le projet de réouverture de la Bièvre dans le Parc Heller fait partie des actions prioritaires, liées à l'enjeu suivant : « Restaurer les continuités écologiques et les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides avec la réouverture et la renaturation de la Bièvre et de ses affluents et le développement des Trames Verte et Bleue ».

Véritable poumon vert au cœur de la ville, le parc Heller s'inscrit dans une continuité d'espaces de nature. Dans une logique de cohérence et de continuité entre les projets rivières et parc, son réaménagement devra comprendre :

- la restauration des continuités écologiques terrestres pour concourir au développement de la Trame verte ;
- une organisation de l'espace, avec une conciliation entre les besoins de l'homme et les besoins pour la nature.

Il s'agira de favoriser et renforcer les continuités entre milieux par les plantations en cohérence avec le projet de réouverture de la Bièvre et de renaturation du ru.

**Le projet devra composer avec une palette végétale diversifiée majoritairement endémique, adaptée aux conditions environnementales de la région parisienne, favorisant la biodiversité dans son ensemble et permettant d'enrichir tout particulièrement celle du parc et tout en anticipant l'évolution des conditions climatiques** (Référence : Guide Plantons local en Île-de-France)

### 3.13. Plan de gestion

Le projet de réaménagement sera mené en cohérence avec l'élaboration d'un plan de gestion en phase PROJET. Le plan de gestion sera réalisé en coordination avec les équipes en charge de l'entretien de la Direction du Paysage et des Espaces Verts, la Métropole du Grand Paris et les partenaires de la Bièvre. La gestion différenciée et les moyens nécessaires à la gestion des espaces seront anticipés dans l'aménagement afin de faciliter le travail des équipes : accès véhicule d'entretien, circulations...

Le plan de gestion doit appréhender le parc et l'espace naturel des Godets comme un écosystème et prévoir les interactions entre les différents milieux et leur gestion associée.

La gestion écologique accompagnera les ambiances paysagères du parc et les usages associés, et permettra d'augmenter la fonctionnalité biologique du site.

### 3.14. Mobilier urbain et serrurerie

Le choix du mobilier urbain se fera en coordination avec les services municipaux et l'équipe du projet de réouverture de la Bièvre.

Une réflexion sera apportée au choix d'une gamme de mobilier ayant une identité propre au parc, s'intégrant aux ambiances et cohérente avec les aménagements du site.

Un mobilier durable sera choisi, répondant aux normes et aux enjeux environnementaux.

### 3.15. L'éclairage

Le parc sera éclairé aux horaires d'ouverture.

L'éclairage devra être adapté aux milieux et ne pas générer de nuisances lumineuses pour la faune, la flore et les écosystèmes.

Il éclairera strictement la surface utile au sol (par exemple le cheminement).

Le projet lumière prendra en compte :

- la sécurité des parcours et des usages nocturnes,
- une mise en scène de certains espaces privilégiés : château Sarran, kiosque, fontaines, etc.
- l'organisation spatiale des points lumineux : densité, position,
- la planification de l'éclairage,
- le contexte naturel.

### 3.16. Signalétique

La signalétique sera cohérente avec les aménagements proposés, les parcours et le projet de la Bièvre.

Au cours des consultations, des riverains ont exprimé le souhait d'avoir des informations sur les milieux, leur gestion, la faune et la flore à travers une signalétique pédagogique.

### 3.17. Réseaux

Le fonctionnement global d'alimentation en énergie, eau potable et réseaux divers, du parc est à repenser en lien avec les nouveaux aménagements et les réseaux existants.

La renaturation de l'aval du ru des Godets, du rétablissement de la confluence avec la Bièvre et de la réouverture et renaturation de la Bièvre au parc Heller entraîne un dévoiement des réseaux qui sera piloté et coordonné par le maître d'œuvre.

Certains sujets ont d'ores et déjà été identifiés, listés ci-dessous.

## Electricité

Actuellement, un même comptage supporte des usages différents, empêchant de suivre au mieux les consommations énergétiques de façon optimale. Un compteur général dessert aujourd'hui à la fois le Château Sarran, l'éclairage public du Parc Heller et anciennement les équipements du rugby, etc...

## Vidéosurveillance

Chaque accès au parc sera équipé d'un système de vidéoprotection, qui devra être pensé en interface avec les plantations et la configuration de chaque accès.

## Eau potable

Un réseau d'adduction d'eau potable est à prévoir sur l'ensemble du parc, afin d'alimenter le Château Sarran, le futur kiosque « Le Café Guinguette de la Confluence » ainsi que la fontaine sèche et les diverses bornes fontaines réparties dans le parc qui permettront l'arrosage des Espaces Verts. Ce réseau devra être conçu dans un objectif de gestion durable de l'eau dans un souci d'économie d'eau pour ainsi contribuer à préserver l'environnement.

## Arrosage

Des points d'arrivée d'eau seront répartis pour permettre l'arrosage et l'entretien des espaces verts.

Le projet devra proposer des dispositifs de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts.

### 3.18. Une démarche environnementale globale

Le réaménagement du parc Heller doit être mené dans une démarche environnementale globale, cohérente et innovante.

Le projet devra prévoir et anticiper notamment :

- la préservation et valorisation des ressources (eau, énergie, pleine terre),
- 0 artificialisation des sols par rapport à l'existant,
- la recherche d'un équilibre déblais/remblais y compris entre les deux projets (réaménagement du parc et réouverture de la Bièvre).
- l'objectif d'un parc autonome en énergie,
- la réutilisation des matériaux issus du site : terres, tailles, bétons, etc.,
- la mise en place d'une démarche participative de co-conception, co-construction,
- le choix de mobilier, matériaux, durables,
- la création de mobilier ou jeux issus de coupes d'arbres.

## 4. ENVELOPPE PREVISIONNELLE D'INVESTISSEMENT

Les coûts d'investissement sont calculés sur la base de ratios de coûts constatés pour des opérations similaires en lots séparés. Les coûts sont établis à valeur octobre 2024.

**Le budget alloué aux travaux s'établit ainsi à 3 700 000 € HT.**